

## Chapitre 11 Plan d'exécution du projet

### 11.1 Système d'exécution

#### 11.1.1. Aperçu de Système d'exécution

##### (1) Système d'exécution

Un bureau du projet de lutte contre la désertification (ci-après désigné "bureau du projet") sera mis en place comme organisme d'exécution du Plan directeur. Pour l'exécution, il assurera les ajustements au niveau de l'exécution avec les directions régionales concernées au niveau du département, et sera assisté techniquement par les directions concernées. Au niveau de l'arrondissement, une commission foncière sera mise en place conformément au Code rural, qui supervisera les terres au niveau des villages. (Voir 11.1.2 Installations de la commission foncière)

Le contenu de ce Plan directeur couvre les domaines sous tutelle de différents ministères et agences. Leur synthèse est indispensable pour l'engagement dans la lutte contre la désertification dans le département de Tillabéri. C'est pourquoi établira une Direction de coordination la Direction générale des études, des projets et des régions du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement avec les autres ministères et agences concernés, et un comité de gestion au niveau national interministériel concernant le projet seront mis en place. Ce comité assurera la cohérence de l'orientation et de la période d'exécution du projet dans chaque domaine avec les orientations de l'Etat.

##### (2) Procédure d'exécution

Le Comité de gestion des terroirs de chaque village sélectionnera des éléments prioritaires de l'avis des habitants parmi les composants du plan directeur, établira le plan d'exécution, et en fera la demande au bureau du projet par le centre de soutien à l'agriculture, l'élevage et la sylviculture. La décision sur les éléments à réaliser sera prise après discussion entre les membres du bureau du projet et du comité, et sur les parties que le bureau du projet jugera dépasser la capacité de prise en charge du comité, il proposera le financement nécessaire et les conseils techniques.

Comme il semble difficile de faire face de manière autonome et collective aux besoins du projet au niveau du village dans l'immédiat, l'équipe de soutien à l'agriculture, l'élevage et la sylviculture aidera à la constitution du comité au niveau du village en déléguant un promoteur du centre de soutien, accélérer les discussions au sein du village, et expliquer aux habitants le contenu des composants du projet et les obligations à remplir pour que leur demande soit acceptée.

Pour que les projets soient adoptés, il y a deux conditions préalables: ① exécution avec

participation active des habitants à l'établissement du projet, ② prise en charge des ressources par les habitants (prise en charge d'une partie du financement, fourniture des terres, de la main-d'œuvre, des coûts de maintenance). Le projet ne démarrera pas tant que les préparatifs pour ces deux conditions n'auront pas été pleinement confirmés.

Par la mise en place du système d'exécution et des procédures précitées, les habitants eux-mêmes pourront participer comme élément principal à tout le processus du projet, dans le but de leur donner la capacité de gérer de manière continue les résultats du projet. La Figure 11.1.1 indique le système d'exécution du projet et le Tableau 11.1.1 montre la liste des organisations liées à l'exécution du projet.

**Figure. 11.1.1** Système d'exécution

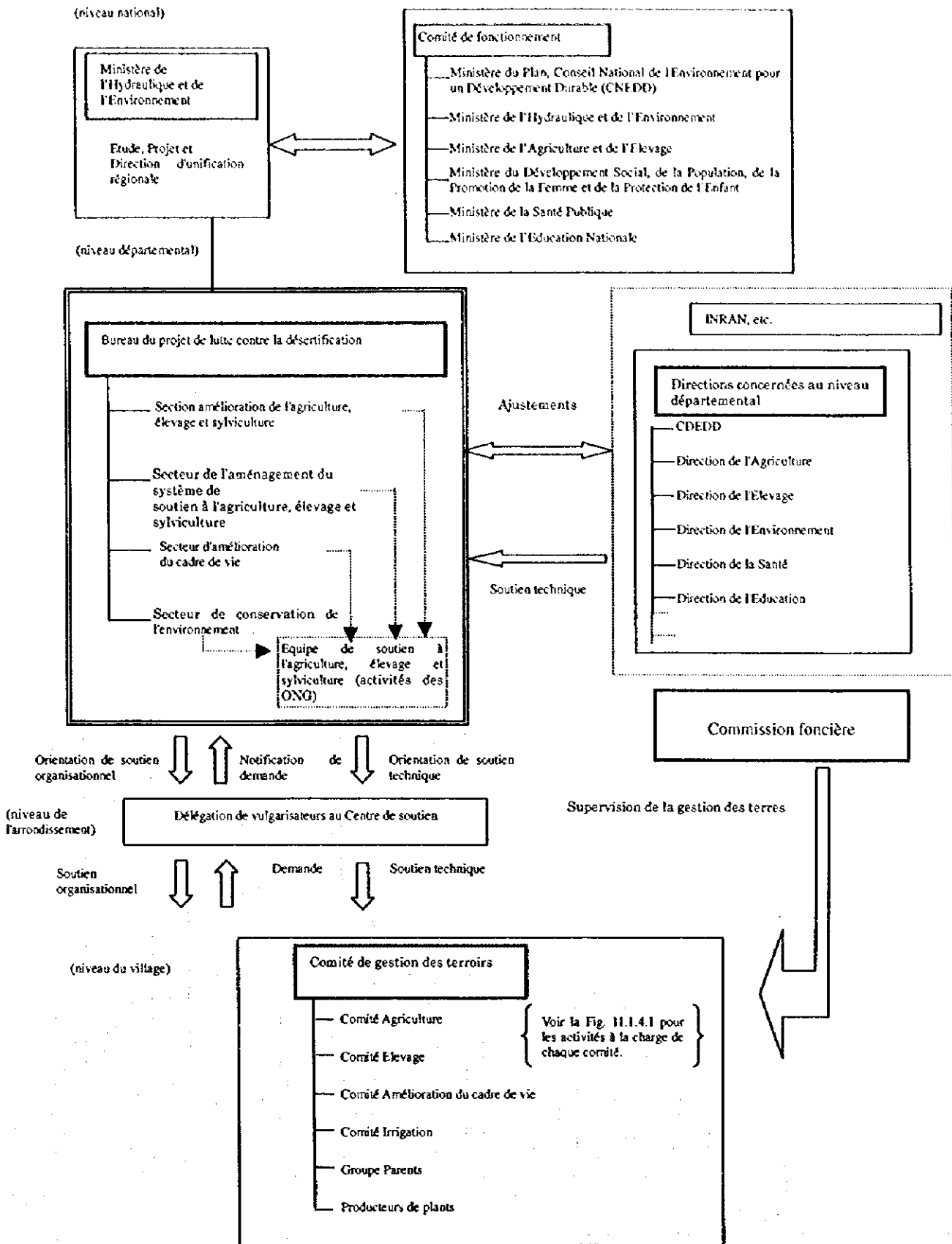


Tableau 11.1.1 Liste des organisations liées à l'exécution du projet

○ : Organisme d'exécution  
 ○ : Organisme de soutien technique pour l'exécution  
 ▲ : Emplacement/organisation d'aménagement des installations  
 ▲ : Bénéficiaires du projet

Organisations liées à l'exécution du projet

Domaine	Nom du plan	Organisations liées à l'exécution du projet						Nom de l'organisme de	Emplacement/organisme correspondant à ▲	Bénéficiaire Δ	Remarques
		Bureau d'exécution du projet	Organisme gouvernemental	Comité de gestion des terres (village)	Femmes particulières	Autres	Nom de l'organisme de				
1	Plan d'amélioration des activités agro-pastorales										
1	Agriculture										
1	Diffusion de semences améliorées des principales céréales										
	Aménagement de la ferme semencière de base	○	○		▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme semencière de base LOSSA	Ferme particulière	L'équipe de soutien s'occupera de la distribution des semences. Commissionné via la Ferme semencière de base LOSSA
	Commissionnement des parcelles de récolte des semences (mil)	○	○		▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme commissionnée		Commissionnée via la Ferme semencière de base LOSSA
	Commissionnement des parcelles de récolte des semences (soyho)	○	○		▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme commissionnée		Commissionnée via la Ferme semencière de base LOSSA
2	Conservation des semences agricoles										
	Conions de pierre	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme particulière	Ferme particulière	
	Planification d'andropogons à la ligne isobryse	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme particulière	Ferme particulière	
	Zai	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme particulière	Ferme particulière	
	Dem-lue simple	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Ferme particulière	Ferme particulière	
3	Aménagement de pistes agricoles										
	Pistes agricoles	○		▲	▲			Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
	Travaux de traversés des korts	○		▲	▲			Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
4	Amélioration des installations d'irrigation de grande envergure										
	Amélioration des installations d'irrigation de grande envergure	○	○		▲			Bureau d'exécution du projet	Grandes nappes, Sociétés coopératives de la rivière	Ferme particulière	
5	Amélioration des installations d'irrigation de petite envergure										
	Création	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'irrigation	Ferme particulière	Participation des habitants à la conception et à la construction
	Construction de barrages	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Terrains communs, comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	Participation des habitants à la conception et à la construction
	Retablissement de mares (Tera)										
	Aménagement de mares (Flingué)	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Terrains communs, comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	Participation des habitants à la conception et à la construction
	Aménagement de mares (Ouallum)	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Terrains communs, comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	Participation des habitants à la conception et à la construction
	Aménagement de mares (Tera)	○			▲			Bureau d'exécution du projet	Terrains communs, comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	Participation des habitants à la conception et à la construction
6	Amélioration de la distribution des produits agricoles										
(1)	Aménagement du système de gestion des marchés										

Domaine	Nom du plan	Organisations liées à l'exécution du projet					Nom des organismes		Bénéficiaire(s)	Remarques
		1 Bureau d'exécution du projet	2 Organisme gouvernemental	3 Comité de gestion des terroirs (village)	4 Fermes particulières	5 Autres	Nom de l'organisme de	Implémenteur/organisme correspondant à		
	Aménagement de bureaux	○	▲		△		Bureau d'exécution du projet	Direction des Affaires Administratives et Financières, MAVE	Ferme particulière	
	Collecte d'informations (pour la ville de Tillabéri, et la ville de Niamey)	○			△	▲	Bureau d'exécution du projet	Ville de Tillabéri, et ville de Niamey	Ferme particulière	
	Collecte d'informations (sur le Niger)	○	▲		△		Bureau d'exécution du projet	Direction de l'Agriculture, MAVE	Ferme particulière	
	(2) Projet mobile d'aménagement d'installations d'expédition groupées									
	Aménagement d'installations d'expédition groupées	○		▲	△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'irrigation	Ferme particulière	
	⑦ Création d'une Commission foncière	○					Commission foncière (arrondissement)			
	Etablissement du registre foncier	○								
	(2) Elevage									
	① Plan d'amélioration du bétail									
	Centre d'amélioration du bétail	○	▲▲				Bureau d'exécution du projet	Centre d'élevage de Toukourous	Centre d'élevage de Toukourous	
	Introduction de bovins éabons	○	○	▲	△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'élevage	Ferme particulière	
	Introduction de bétail amélioré	○	○		△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'élevage	Ferme particulière	
	② Aménagement de l'infrastructure de production de fourrages									
	Création de prairies	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	
	Réhabilitation de prairies	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	
	Fabrication de blocs nutritifs pour le bétail	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'élevage	Ferme particulière	
	③ Aménagement d'installations d'alimentation en eau pour le bétail									
	Réhabilitation de forages(60m)	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	
	Réhabilitation de puits(30m)	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	
	Construction de puits(30m)	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Ferme particulière	Participation des habitants à la conception et à la construction
	④ Amélioration de l'hygiène du bétail									
	Centre vétérinaire pour le bétail	○	○▲		△		Bureau d'exécution du projet	Direction de l'Elevage, MAVE	Ferme particulière	
	Installation de captère du bétail	○	○▲		△		Bureau d'exécution du projet	Direction de l'Elevage, MAVE	Ferme particulière	
	⑤ Bureau de supervision du bétail									
	Centre de l'exploitation laitière	○			▲▲		Bureau d'exécution du projet	Ferme particulière	Ferme particulière	
	Fermes apiculaires	○			▲▲		Bureau d'exécution du projet	Ferme particulière	Ferme particulière	
	⑥ Amélioration de la distribution des produits de l'élevage									
	Installations d'expédition groupée de lait frais	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'élevage	Ferme particulière	
	Installations de fabrication de fromage séché	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'élevage	Ferme particulière	
	Installations de fabrication de yaourt	○			△		Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'élevage	Ferme particulière	

Domaine	Nom du plan	Organismes liés à l'exécution du projet						Nom des organismes			Bénéficiaire Δ	Remarques	
		1 Bureau d'exécution du projet	2 Organisation gouvernementale	3 Comité de gestion des terroirs (village)	4 Fermes particulières	5 Autres	6 Nom de l'organisme de	Nom de l'organisme de	Emplacement/organisme correspondant à				
1) Forêt communale													
1) Production de plants													
Rehabilitation de la pépinière centrale		○	○	△					Bureau des eaux et forêts de l'aménagement	Bureau des eaux et forêts de l'aménagement	Producteur de plants		
Mini-pépinières		○		▲	△				Bureau d'exécution du projet	Producteur de plants	Habitants		
Forêt communale		○		▲	△				Bureau d'exécution du projet	Producteur de plants	Habitants		
Plan d'aménagement du système de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture										Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie			
1) Soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture (organisation, technique etc)		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Aménagement des installations de l'équipe de soutien		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Aménagement des installations du centre de soutien		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Contrôle des installations du centre de soutien		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
2) Soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture (financement etc)		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Banque d'élevage, Moulin		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Système de crédit de petite envergure		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Financement de l'exploitation agricole		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
Banque d'équipements et de matériaux		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité de soutien à l'agriculture, élevage et sylvikulture		
3) Plan d'amélioration du cadre de vie													
1) Aménagement des installations des besoins en eau													
Petite adduction d'eau		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
Puits modernes (100 m)		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
Construction de puits (30m)		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
Rehabilitation de puits (30m)		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
2) Diffusion de l'information, installations de sensibilisation		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
3) Amélioration de la santé et de l'hygiène													
Cas de santé		○	○						Bureau d'exécution du projet	Bureau d'exécution du projet	Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
4) Amélioration de l'éducation													

Domaine	Organisations liées à l'exécution du projet						Nom des organismes			Remarques
	Bureau d'exécution du projet	Organisme gouvernemental	Comité de gestion des terres (village)	Fermes particulières	Autres	Nom de l'organisme de	Nom de l'organisme de	Emplacement/organisme correspondant à	Bénéficiaire	
Noms de classe	○		▲	△		Bureau d'exécution du projet		Groupe parents d'élèves	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
Aménagement de jardins dans l'école	○		▲	△		Bureau d'exécution du projet		Groupe parents d'élèves	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
4. Plan de conservation de l'environnement										
○ Plan de mesures de conservation des sols										
Reboisement des herbes (scarriage de la surface)		○	▲	△		Direction départementale de l'environnement Bureau des eaux et forêts de l'arrondissement		Terrains communs terrains publics, comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Habitants	
Reboisement (arrondissement)		○		△	▲	Bureau des eaux et forêts de l'arrondissement		Terrains communs terrains publics	Habitants	
Reboisement (canton)		○		△	▲	Bureau des eaux et forêts de l'arrondissement		Terrains communs terrains publics	Habitants	
Reboisement (village)	○		○▲	△		Bureau d'exécution du projet		Terrains communs terrains publics	Habitants	Participation des habitants à la conception et à la construction
Total										
Total (sans pour la conservation des terres agricoles, exclus)										

### 11.1.2 Installations de la commission foncière

Conformément au Code rural, le Gouvernement Nigérien a fixé, que toutes les terres (terres agricoles, herbages, puits, forêts, écoles etc.) concernées par les projets réalisés dans les villages agricoles devaient figurer au registre foncier de la commission foncière (Décret présidentiel No. 97-367, octobre 1997) (voir l'Annexe 9.3.2.1). C'est pourquoi la mise en place d'une commission foncière sera une condition préalable à l'exécution du plan de lutte contre la désertification. Le bureau du projet demande la création de la commission foncière auprès du Comité National du Code Rural. A ce moment là, l'exécuteur du projet et le Comité National du Code Rural prennent la décision sur la contribution du coût nécessaire, soit 50.000.000 FCFA l'achat d'un véhicule 4X4, appareil topographique, ordinateur, etc. (les frais du personnel sont réglés par l'Etat) afin de gérer la commission foncière sur 2 ans. Ensuite, le Comité National du Code Rural place dans l'arrondissement concerné un Directeur du bureau qui recrute les membres nécessaires pour organiser la commission foncière. Une fois l'organisation mise en place, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage annoncera sa fondation dans le journal officiel.

Comme la commission foncière s'est déjà installée en 1997 dans l'arrondissement de Say par l'appui de IBRD, ce projet directeur les installera dans 5 arrondissements sauf arrondissement de Say.

(Référence) Le cas de la commission foncière de Say

En novembre 1998, à l'étape de la sensibilisation des habitants et de l'établissement de la fiche du registre foncier (proposition), le registre foncier n'était pas encore établi.

#### 1) Organisation

La commission foncière se compose de 22 membres (chef de l'arrondissement, techniciens de chaque service d'arrondissement, chef de canton, représentant du groupe concerné, associations des femmes, des jeunes, coopérative agricole et de l'élevage etc.) et le chef de l'arrondissement est président de la commission. Tous les membres ont leur propre occupation et le travail de la commission est un travail supplémentaires non rémunéré. Lors de sa fondation, ils sont partis en stage pour voir la commission foncière de Zinder qui avait déjà commencé l'enregistrement du cadastre. La commission foncière de Say est installée dans un bureau de la préfecture, où le secrétaire général travaillera ordinairement. Les membres n'étant pas rémunérés, les fonds de mise en place sont nuls. Néanmoins, elle reçoit de l'Etat les frais de déplacement des membres et de l'organisation de la grande réunion à titre de coût de roulement. Après la réalisation du projet, elle sera gérée avec le budget de l'arrondissement ayant reçu la participation de la population.

#### 2) Méthodes de vulgarisation à la population

Le projet paie les agents de développement rural (spécialiste de génie rural, de l'agriculture et de l'élevage etc. issus du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui s'installent aux



villages dans tout le pays pour sensibiliser au développement rural) à la journée et paie les frais nécessaires (une moto / personne et le carburant) et leur confie les activités de vulgarisation. L'Agent de développement rural distribue le code rural traduit en 5 langues (français, djerma, haoussa, gourmantché et peul) aux 217 villages pour expliquer son contenu à la population. Il aide également les paysans illettrés à remplir le cadastre.

### 3) Sujets à mentionner sur le formulaire du cadastre

Il s'agit du lieu (nom du canton, du village et du quartier), nom du propriétaire, date de naissance, nom des parents, adresse, profession, ressources existantes dans son terrain (nombre et emplacement des champs, puits etc.). Le propriétaire remplit le formulaire, le signe et le présente à la commission foncière avec la signature du chef de village, du canton et de l'arrondissement. Le contenu du formulaire présenté sera annoncé publiquement à la radio, panneaux etc. et s'il n'y a aucune contestation, la commission foncière prend les mesures officielles et établit la carte du terrain qu'il joindra au cadastre. 4 exemplaires de la carte seront élaborés : le propriétaire, la commission foncière, chef du village et chef du canton en gardent chacun l'exemplaire. Le bureau du projet fournit l'appareil topographique, les fournitures de bureau nécessaires. Le bureau du projet prend en charge le coût de la formation technique des membres de la commission foncière.

### 11.1.3 Méthode de résolution du problème de la propriété des terres au niveau des villages

Si des problèmes de propriété des terres apparaissent lors de l'exécution des mesures de lutte contre la désertification, il est souhaitable que la partie du projet les résolve au niveau du village en se référant les méthodes suivantes expérimentées au cours de l'étude de vérification de la JALDA.

- ① Etape 1: Comme les intérêts des habitants sont variables même dans une même communauté, l'approche doit se faire par groupes partageant le même intérêt (par tranche d'âge, par profession, par genre etc.). En particulier, les jeunes étant plus progressistes que leurs aînés plus conservateurs, il est efficace de consolider le groupe de jeunes et d'en faire le déclencheur pour la promotion de l'exécution. Pour faire bouger le groupe faisant obstacle à l'exécution, il est préférable d'utiliser la force d'un autre groupe du village plutôt que de tenter une approche directe de la partie d'exécution du projet extérieure au village. Pour consolider le groupe promoteur, un voyage de visite dans des zones où un projet similaire a été exécuté sera organisé, parce qu'il est efficace de laisser les habitants bénéficiaires raconter combien ce projet est bénéfique.
- ② Etape 2: On laissera le groupe promoteur devenu énergiquement pour l'exécution du projet réfléchir aux moyens de convaincre le groupe non promoteur. A ce moment-là, il sera essentiel de sensibiliser ce groupe sur le fait que l'avenir du village repose sur leurs épaules,

et d'éviter qu'il n'agisse de manière radicale pour l'exécution, sans tenir compte du groupe non promoteur.

- ③ Etape 3: En encourageant le groupe promoteur, il passera à la phase de persuasion du groupe non promoteur. D'abord, la persuasion sera faite par négociation directe avec le groupe. En cas d'échec, on demandera au préfet du canton, qui est l'autorité traditionnelle au-dessus du chef du village, de persuader le groupe non promoteur. S'il échoue, on passera à la persuasion individuelle par les membres du groupe non promoteur.

#### **11.1.4 Exécution du projet par le comité de gestion des terroirs**

##### **(1) Méthode d'approche des habitants**

Dans les villages typiques du Sahel qui n'ont pas encore bénéficié des avantages d'un projet dans le passé, où le chef du village a une grande influence, et où le taux d'alphabétisation des adultes et de scolarisation des femmes et enfants est bas, le processus pour l'organisation d'un comité de gestion des terroirs avec l'aide du bureau du projet aux habitants est comme suit.

- ① Etape 1: Pour assurer le bon déroulement des activités dans le village, il est nécessaire d'obtenir la compréhension et le soutien des personnes influentes actuelles. Pour sensibiliser des personnes influentes respectant les coutumes traditionnelles et qui ont généralement un niveau d'éducation bas, il est efficace de leur faire voir de leurs propres yeux ce qui va arriver, en leur faire visiter des zones où d'autres projets sont réalisés.
- ② Etape 2: Dans tous les villages, il y a toujours des gens qui savent lire et écrire en français, en langue locale et/ou en arabe, et qui serviront de personnes clés initiales pour l'organisation des habitants nécessaire aux activités.
- ③ Etape 3: Pour stimuler l'intérêt des habitants pour l'exécution, centré sur les personnes clés, on sélectionnera parmi eux des membres qui deviendront des leaders pour les activités, leur fera visiter d'autres zones d'exécution par activité et les organisera, et assurera leur formation à la planification des activités, l'exécution des activités, la comptabilité etc..
- ④ Etape 4: On demandera aux leaders ayant suivi cette formation d'organiser eux-mêmes le système de tutelle de chaque activité (Comité de gestion des terroirs), et d'en assurer la gestion. Une formation complémentaire pourra être assurée si nécessaire.
- ⑤ Etape 5: C'est une étape dans laquelle l'autonomie des différentes activités s'est affirmée, où la partie du bureau du projet réduit peu à peu son soutien, et où l'on passe à la gestion autonome.

##### **(2) Exécution, gestion, exploitation et estimation du projet**

Conformément aux résultats de l'enquête commissionnée sur place (Voir Annexe 11.1.4.1), nous proposons la méthode d'exécution suivante, mais les détails seront discutés avec les habitants concernés au moment de l'exécution. On fait prendre conscience aux habitants du

sentiment de "faire soi-même ce qu'on peut faire, puisqu'il s'agit d'améliorer son propre village" exprimé au cours de l'enquête, et demande l'avis des habitants en leur posant des questions sur chaque point de la procédure d'exécution.

Le système d'autorité actuel des villages est un système politique, mais le comité de gestion des terroirs étant un système économique, il ne devrait en principe pas y avoir de rivalité entre les deux. De plus, le comité de gestion des terroirs est une organisation populaire, il ne devrait pas y avoir d'antagonisme, puisqu'elle n'est pas là pour éliminer le leader en place. Mais si le leader actuel ne participe pas au comité de gestion des terroirs, il est souhaitable que le comité d'exécution montre son respect au leader actuel, lui rapporte les principales décisions de la réunion générale, et lui demande de les approuver.

Les types et procédures d'exécution des projets prometteurs dans les 3 villages objets de l'étude sont légèrement différentes, mais ont pu grosso modo être résumés comme suit.

#### 1) Organisation du comité de gestion des terroirs (proposition)

Le comité de gestion des terroirs (Figure 11.1.4.1) sera organisé sur la base des conditions suivantes. Le Tableau 11.1.4.1 indique les statuts (proposition) établis sur la base de ceux du comité de gestion des terroirs du village de Magou de l'étude de vérification de la JALDA, corrigés par les habitants des trois villages (Voir le règlement intérieur (proposition) de l'Annexe 11.1.4.2).

- ① Les frais d'emplois et de prise en charge déterminés par chaque groupe doivent tous être adoptés par l'assemblée générale.
- ② Une rémunération de 5.000 F CFA/mois sera payée aux responsables des groupes spécialisés par les fonds d'exploitation autonome: agriculture, élevage et amélioration du cadre de vie plus l'assistant commun soit au total neuf (9) personnes.
- ③ Les projets à profits auront une autonomie financière de principe jusqu'à un montant de 250.000 F CFA. En cas d'une rentabilité extraordinaire, le surplus sera versé aux fonds d'exploitation autonome.
- ④ Le bureau exécutif du comité de gestion du terroir disposera d'une salle, de trois (3) bureaux ( pour le président, le secrétaire général et le trésorier) et de dix (10) chaises pour l'ensemble des membres (bureau exécutif et groupes spécialisé).
- ⑤ Le trésorier de chaque groupe aura un coffre-fort.
- ⑥ Dans le cadre du projet, tous les six trésoriers suivront un stage de comptabilité et les membres des groupes spécifiques auront des formations sur des thèmes spécifiques.

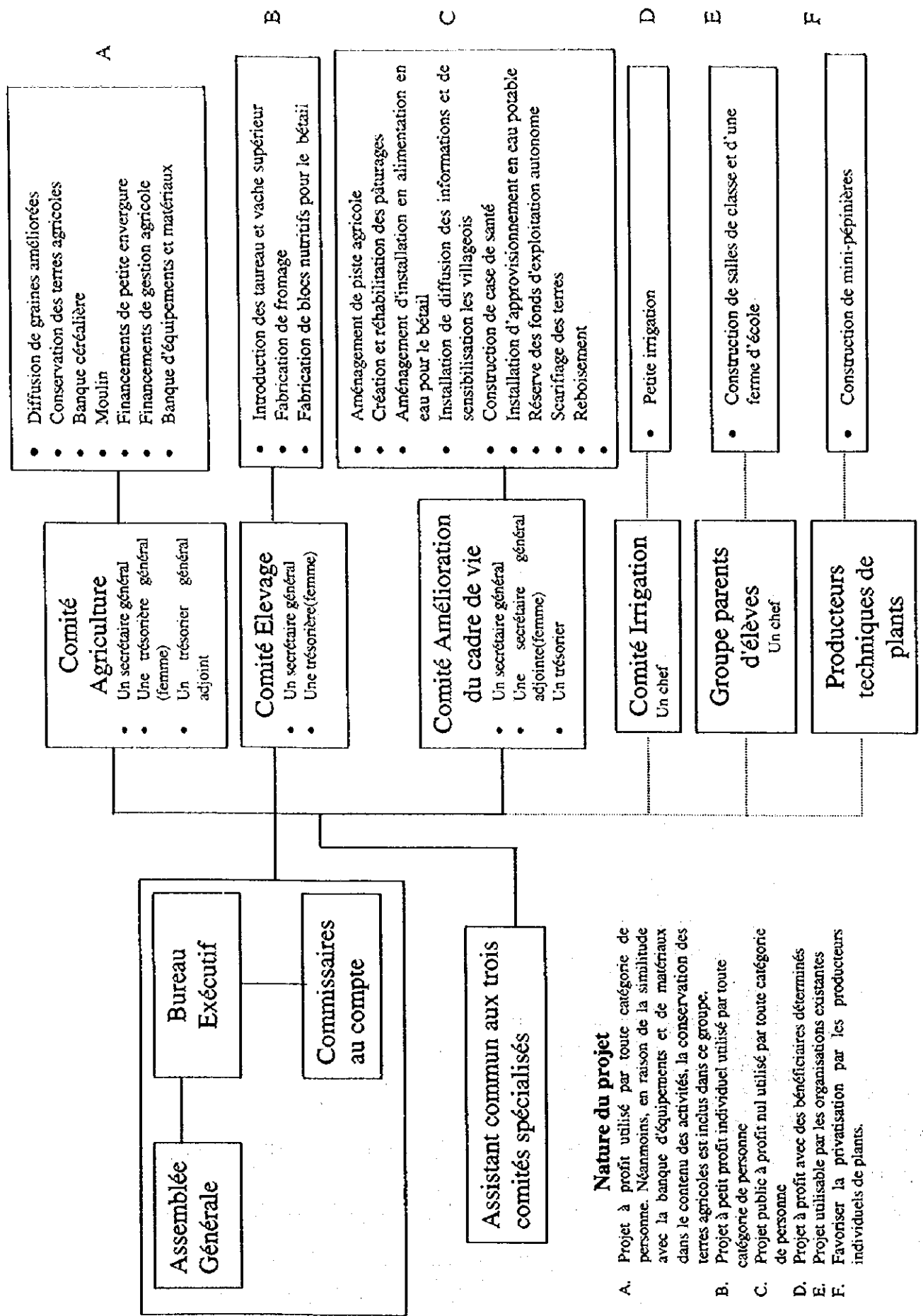
#### 2) Méthode de la gestion de l'exécution du projet par le comité de gestion des terroirs (proposition)

Le Tableau 11.1.4.2 indique la méthode de gestion de l'exécution par projet et le Tableau 11.1.4.3 les opérations à la charge de chaque comité spécialisé.

#### 3) Méthode de l'évaluation du projet par le comité de gestion des terroirs (proposition)

Présentée dans le Tableau 11.1.4.4.

Figure 11.1.4.1 Schéma de l'organigramme du comité de gestion du terroir villageois de.....(Proposition)



## **Tableau 11.1.4.1 STATUTS DU COMITÉ DE GESTION DU TERROIR VILLAGEOIS (PROPOSITION)**

### **PREAMBULE**

Soucieuses de créer les conditions favorables à leur épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel, d'œuvrer à l'amélioration progressive, de leur cadre de vie et de travail du point de vue économique, éducatif, social, culturel, les populations du terroir de ..... adhérentes aux présents statuts décident de créer une organisation locale de gestion des Ressources Naturelles dénommée " Comité de Gestion du Terroir Villageois " (CGTV) du Terroir de .....

### **TITRE 1 : De la Dénomination, de l'établissement, du Siège, de la Durée, de la Finalité**

**Article 1<sup>er</sup>** : il est créé au sein de la Communauté Rurale de ..... une Organisation Locale de Gestion des Ressources Naturelles dénommée " Comité de Gestion du terroir Villageois ". La durée de vie du CGTV de ..... est illimitée.

**Article 2** : le CGTV de ..... est apolitique, non confessionnel, non syndical et à but non lucratif. Il sert de lien entre la Communauté et tous les partenaires extérieurs pour ce qui concerne la gestion des Ressources Naturelles (GRN). Il s'appuie sur les groupes d'actions spécifiques (GAS) pour mener à bien des activités de GRN.

**Article 3** : Le CGTV a son siège à ..... et est régi par les présents statuts. Il peut être transféré à tout autre endroit de la Communauté Rurale sur proposition des 2/3 de ses membres.

**Article 4** : La finalité du Comité est l'aménagement et la gestion rationnelle des ressources naturelles communautaires en vue de promouvoir un développement durable.

### **TITRE II : Des organes du CGTV**

Les organes de délibération, d'administration, de contrôle et d'exécution du CGTV sont :

- l'Assemblée Générale (AG)
- le Bureau Exécutif du Comité de Gestion du Terroir (BE)

- le Commissariat aux comptes (CC)
- les Groupes d'Actions Spécifiques (GAS)

### ***Section I : De l'Assemblée Générale***

**Article 5 :** L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de la Communauté Rurale ayant adhéré aux présents statuts. Elle est l'organe suprême du Comité de Gestion du Terroir et dispose à ce titre des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de celui-ci notamment :

- Définir les orientations à court, moyen et long termes ;
- Adopter les statuts et le règlement intérieur et approuver leurs modifications ;
- Elire les membres du Bureau Exécutif pour l'exécution des tâches qu'elle aura déterminées
- Décider de l'Adhésion à une Association ou à un Regroupement ;
- Donner quitus au Bureau Exécutif ;
- Prononcer la dissolution du CGTV.

**Article 6 :** L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire trois fois par an. Elle peut toutefois se réunir en session extraordinaire sur convocation du Bureau Exécutif ou à la demande d'au moins 2/3 de ses membres. Elle élit en son sein un bureau de séance composé d'un président, d'un vice président et trois rapporteurs.

Le Secrétariat est assuré par les trois rapports. Pour toutes les questions relatives à l'élection et à la destitution des membres du Bureau Exécutif et du Commissariat aux comptes , ainsi que celles concernant la fixation de l'ordre du jour des assemblées générales, le quorum n'est atteint que lorsque les 2/3 des membres sont présents.

### ***Section II : Du Bureau Exécutif***

**Article 7 :** Le Bureau Exécutif du CGTV est l'organe d'exécution du Comité de Gestion du Terroir Villageois. A ce titre, il reçoit délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale ; il représente le CGTV devant les juridictions et auprès des tiers.

**Article 8 :** Le Bureau Exécutif est chargé de :

- L'organisation et le coordination des activités entrant dans le cadre de développement de la communauté rurale ;
- La gestion des ressources en eau dans le terroir selon la loi portant régime de l'eau
- La conception, l'élaboration, l'exécution et le suivi – évaluation;
- La supervision des groupes d'actions spécifiques (GAS) ;
- Le suivi – évaluation des activités programmées ;
- La conduite des actions d'auto – évaluation ;
- La préparation des réunions de l'Assemblée Générale ;
- La représentation du CGTV auprès des tiers (autorités administratives et coutumières, organisations de coopération, bailleurs de fonds et juridictions).

**Article 9 :** Le BE/CGTV est responsable de sa gestion devant l'Assemblée Générale. Il est composé de dix (10) membres qui sont :

- Un Président
- Un Vice-Président
- Un Secrétaire Général
- Deux Secrétaires Généraux Adjoints
- Un Secrétaire à l'information
- Un Secrétaire Adjoint à l'information
- Un Trésorier Général
- Deux Trésoriers Généraux Adjoints

**Article 10 :** Les membres du Bureau Exécutif sont élus en Assemblée Générale. Le renouvellement du Bureau se fait tous les trois (3) ans. Les anciens membres sont rééligibles une seule fois .

### ***Section III : Du Commissariat aux Comptes***

**Article 11 :** Deux commissaires aux comptes sont élus par l'Assemblée Générale (en dehors du bureau) ; la durée de leur mandat est fixée par le règlement intérieur.

**Article 12 :** Les Commissaires aux comptes sont chargés d'effectuer régulièrement les contrôles sur la gestion du Bureau Exécutif et des GAS et d'en rendre compte à l'Assemblée Générale du CGTV. A ce titre, ils ont mandat de contrôler à tout moment :

- Les livres de caisse ;
- Le portefeuille ;
- Les biens immobiliers et mobiliers du CGTV



- L'exactitude des informations données dans le rapport du Bureau Exécutif et toute vérification jugée nécessaire par l'Assemblée Générale
- Les comptes d'épargne de la communauté rurale
- Les rapports d'exécution des projets ;
- La gestion des subventions accordées par les partenaires extérieurs.

#### ***Section IV : Les Groupes d'Actions Spécifiques***

**Article 13 :** Les groupes d'Actions Spécifiques (GAS) sont des structures spécialisées du CGTV. Ils sont constitués de membres du CGTV organisés autour d'une activité.

**Article 14 :** Les GAS sont chargés de la maîtrise d'œuvre des activités de leurs membres et agréés par le CGTV.

### **TITRE III : Des membres**

**Article 15 :** Peut être membre du CGTV toute personne physique sans distinction de sexe ou morale (GAS ou autre organe visant les mêmes objectifs) résidant dans le terroir de ..... et ayant adhéré aux présents statuts. Pour être membre il suffit d'en manifester l'intention au CGTV qui notifie à l'intéressé son adhésion.

**Article 16 :** Les personnes ayant adhéré au CGTV sont tenues de se soumettre et de respecter les règles le régissant.

**Article 17 :** L'Assemblée Générale statue éventuellement sur le remplacement d'un membre démissionnaire ayant un acte grave notamment le non respect des textes (statuts et règlement intérieur) ou décédé.

En cas de démission, un membre ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement de cotisation.

**Article 18 :** L'exclusion

L'Assemblée Générale peut, à la majorité des 2/3 prononcer l'exclusion d'un membre qui

aurait commis une erreur grave pour ses engagements (voir règlement intérieur). La personne exclue ne peut prétendre à aucune indemnisation.

**Article 19 :** Le CGTV fonctionne dans le respect des principes de stricte égalité entre les membres. Ils ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Ils disposent en cas de vote, d'une voix à l'Assemblée Générale.

La qualité de membre est personnelle (voir règlement intérieur).

## **TITRE IV : Des ressources du CGTV**

**Article 20** : Les ressources du Comité de Gestion du Terroir proviennent :

- Des subventions ;
- Des dons ;
- Des legs
- Des cotisations (fonds d'exploitation autonome);
- Des fonds instaurés dans le cadre de projets de développement économique et social.

Toutefois, les subventions, dons et legs ne sont acceptables que lorsqu'ils restent conformes à l'esprit des activités du CGTV de ..... et ne remettent pas en cause son indépendance.

**Article 21** : En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne une commission chargée d'inventorier et d'affecter les biens du CGTV de ..... à d'autres organisations ou associations poursuivant des objectifs similaires et/ou de bienfaisance. En aucun cas, il ne peuvent faire l'objet de restitution, de partage entre les membres du CGTV de .....

## **TITRE V : Des dispositions Fiscales et Diverses**

**Article 22** : Sur proposition du CGTV acceptée par l'Assemblée Générale à la majorité d'au moins 2/3 de ses membres, le CGTV de ..... peut s'affilier à toute organisation ayant des objectifs similaires.

**Article 23** : Un règlement intérieur pris par l'Assemblée Générale précisera les modalités d'application des présents statuts.

Tableau 11.1.4.2 Méthode d'exécution et de gestion du projet (proposition)

Secleur	Contenu de projet	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Organe d'exécution et de gestion	Méthode d'exécution du projet	Méthode et parts des contributions des habitants	Méthode de gestion du projet	Frais d'utilisation estimés / Méthode de perception	
Amélioration Agro-sylvopastorale	Diffusion de semences améliorées céréales principales	Production de semences améliorées confiée au fermier	Semences améliorées d'origine de mil et sorgho cultivés par l'INRAN et les fermiers confiés	Comité d'agriculture, Fermier confié	1. Le bureau du projet confie la production de semences améliorées d'origine au fermier par l'intermédiaire du fermier semencier de base	Achat en espèces par chaque fermier	Le comité d'agriculture prendra les commandes des fermiers, assurera la distribution des semences aux fermiers et la collecte des frais. Comme le fermier utilise les semences récoltées par lui-même, l'achat de semences n'est pas nécessaire à l'année suivante	Le prix des semences améliorées d'origine sera défini par le gouvernement avec recommandations du bureau du projet. Perception auprès de chaque fermier lors de la distribution de semences.	
					2. L'équipe de soutien du projet donnera des instructions techniques pour le maintien de la pureté des semences améliorées confiées au fermier.				
					3. Le bureau du projet fournit les équipements				
Conservation des terres agricoles	Cordon de pierres	Cordon de pierres	0,4 - 1,2 m de largeur, 0,3 - 0,4 m de hauteur, 200 m de cordon de pierres (49 hommes · jour / ha)	Comité d'agriculture	Le bureau du projet fournit du ciment pour le transport des pierres en cas du cordon de pierres.	La main-d'œuvre est assurée par les habitants. Les activités sont réalisées en petits comités comprenant des fermiers d'un même pent bassin.	Chaque fermier paie au comité d'agriculture les frais d'utilisation fixés en vue de la couverture de l'amortissement. Chaque exploitation renouvelle tous les 7 ans.	Frais d'utilisation définis par le Comité d'agriculture pour chaque pent maintenu (par jour)	
					Le bureau du projet fournit les pierres				Chaque exploitation renouvelle tous les 5 ans.
					Le bureau du projet fournit les pierres				Renouvellement inutile
					Le bureau du projet fournit les pierres				Chaque fermier paie au comité d'agriculture les frais d'utilisation fixés en vue de la couverture de l'amortissement.
Aménagement des pistes agricoles	Réfection des pistes agricoles	Attréagement de ponts buraiges	- revêtement latérite - buraige en terre	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux ainsi que des techniciens	Le comité d'amélioration du cadre de vie fait mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la réparation des pistes agricoles	Le comité d'amélioration du cadre de vie fait une tournée après la saison des pluies et que les dégâts sont légers. Lors des dégâts importants, il présente une demande de réparation au gouvernement local	Néant	
					Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux ainsi que des techniciens				
Pente irrigation	Création des champs	Construction des installations pour irrigation	- désherbage, déboussement, enlèvement de racines, nettoyage, des pompes seront installées lorsque la profondeur dépasse 6 m environ, le puisage manuel inférieur à 6m	Comité d'irrigation	1. Le bureau du projet détermine les terres aptes à l'exploitation et les surfaces en fonction du nombre d'habitants qui souhaitent participer à la culture du pousier. Il établit le registre rural en collaboration avec la Commission foncière.	1 Des participants au pousier organisent un comité d'irrigation	1 Le comité d'irrigation établit les règlements d'utilisation de l'eau	La contribution est fixée par comité d'irrigation. Les participants au comité d'irrigation paient leurs contributions après la récolte de la saison sèche	
					2. Le bureau du projet donne des directives pour l'exploitation agricole				2 Tous les participants au comité d'irrigation fournissent la main d'œuvre
					3 Après avoir déterminé la part de contribution du comité d'irrigation, le bureau du projet fournit les équipements et matériaux ainsi que des techniciens pour construire des installations	3 Il perçoit la contribution et effectue l'entretien, la gestion et le renouvellement des installations	3 Il rembourse la part de contribution du comité d'irrigation au bureau du projet		

Secteur	Contenu de projet	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Organe d'exécution et de gestion	Méthode d'exécution du projet Méthode d'exécution	Méthode et parts des contributions des habitants	Méthode de gestion du projet Méthode de gestion	Frais d'utilisation estimés / Méthode de perception
Amélioration Agro-sylvopastorale	Aménagement de la commission foncière	Elaboration du cadastre	- le mesurage de la propriété - la détermination du propriétaire	La commission foncière	La commission foncière. 1 Exécution de priquetage après la vérification de la délimitation par le propriétaire concerné. 2 Exécution de la mesure des propriétés 3 Mesure de la superficie des propriétés 4 Elaboration du cadastre des propriétés foncières, et superficies etc.	Le comité de gestion du territoire offre 2 villageois qui préparent la rencontre des propriétaires fonciers concernés de façon oblique et assistent aux travaux de mesurage	Le comité de gestion du territoire et la commission foncière gardent le cadastre élaboré et présentent un exemplaire au comité des problèmes du territoire	Néant/ Etat ou l'arrondissement est chargé de la dépense
	Amélioration du bétail	Introduction des taureaux et vache supérieure	- taureaux géniteurs - vache supérieure	Comité d'élevage	Le bureau du projet fournit la location en fonction de la demande du Comité d'élevage	Le Comité d'élevage met en réserve les frais d'appareillement qui seront remboursés à 100 % au bureau du projet. Les habitants peuvent payer en vœux nés les frais d'appareillement	Le Comité d'élevage définit les frais d'appareillement qui iront au remboursement et aux frais du berger pour la gestion des taureaux et vache supérieur.	Le coût d'appareillement défini par le Comité d'élevage est de 1.500 FCFA/fois Règlement au Comité d'élevage lors de l'appareillement
	Aménagement de l'infrastructure de production de fourrages	Création et réhabilitation des pâturages	- aménagement de terrains (utilisation d'engins) - semis (herbes améliorées) - installation des clôtures de protection (en acier)	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit d'engins et des techniciens pour créer des pâturages. Le bureau du projet fournit des semences d'herbe et les matériaux des clôtures de protection.	Le Comité d'amélioration du cadre de vie mobilise des habitants pour faire le semis et installer des clôtures de protection. La part de contribution du village sera prise en charge sur les fonds d'exploitation autonome	Le Comité d'amélioration du cadre de vie mobilise des habitants et effectue : 1 Réparation périodique des clôtures de protection (1 fois par an) 2 Renouvellement périodique des pannes (1 fois par 8 - 10 ans) 3 Parage à l'année précédente du renouvellement	La main d'œuvre des habitants sera fournie principalement. En fonction du besoin, le paiement sera effectué par les fonds d'exploitation autonome. La personne qui utilise des pâturages paie 10FCFA/jour-tête.
	Aménagement d'installation en alimentation en eau pour le bétail	Fabrication de blocs nutritifs pour le bétail	- petits matériaux (seau, tonneau en fer, bol etc.) - matière ( urée, sel, ciment)	Comité d'élevage	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux et donne une formation technique.	Le Comité d'élevage demande au bureau du projet le paiement des frais du petit matériel	Le Comité d'élevage gère les équipements et définit le prix d'utilisation qui couvre les frais d'amortissement, perçoit chaque frais et les met en réserve.	Prix d'utilisation défini par Comité d'élevage. Règlement au Comité d'élevage lors de l'utilisation Néant
	Amélioration de la distribution des produits d'élevage	Fabrication de fromage	- drainage de mares - banco (30 m) - cadre en acier - store en roseau - acier creusé - réservoir en acier du lait - seau, fibre, mélangeur etc.	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et des techniciens pour construire des installations	Le Comité d'amélioration du cadre de vie mobilise des habitants et fournit la main d'œuvre. La part de contribution du village sera prise en charge sur les fonds d'exploitation autonome	Le Comité d'amélioration du cadre de vie prend en charge les frais d'entretien et de gestion par les fonds d'exploitation autonome	Prix d'utilisation défini par le Comité d'élevage. Règlement au Comité d'élevage lors de l'utilisation

Secteur	Contenu de projet	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Organes de Gestion et d'exécution	Méthode d'exécution du projet		Méthode de gestion du projet				
					Méthode et part des contributions des habitants	Prise en charge par habitant / méthode de prise en charge	Méthode de gestion	Frais d'utilisation estimés / Méthode de perception			
Aménagement du système de soutien agro-sylvo pastoral	Production de plants	Construction de mini-pépinières Forêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entrepôt</li> <li>- clôture</li> <li>- puits</li> <li>- équipements et matériaux de production de plants</li> </ul>	Producteurs techniques de plants	Le bureau du projet construit des mini-pépinières, fournit les équipements et matériaux et donne une formation technique.	Néant	Les producteurs techniques de plants fixent les pépinières conformément aux instructions du bureau du projet. Avec l'aide du bureau du projet, ils produisent moins de 5.000 plants par an, et reçoivent des commandes des habitants. Pendant la période d'exécution du projet, le bureau du projet finance les frais nécessaires. Il dirige aussi les producteurs techniques de plants pour faciliter la privatisation.	135 FCFA / plant pour les préparations. Ce montant servira aux producteurs techniques de plants			
									Le bureau du projet construit le dépôt de mil	Le Comité d'agriculture effectue le prêt en nature et le prêt en espèces.	En cas de prêt en nature : 1.500 FCFA / sac.
									Le bureau du projet fournit 400 sacs de mil pour le capital.	Le prêt en nature : Il prête 1 sac contre 1.500 FCFA et reçoit 1 sac après la récolte. Le prêt en espèces : Il prête 7.500 FCFA et reçoit un sac après la récolte	En cas de prêt en espèces : la différence entre le prix au marché et 7.500 FCFA / sac.
	Système de soutien agro-sylvo pastoral	Baraque céréalière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dépôt de céréales en béton (48 m<sup>2</sup>)</li> <li>- mil</li> </ul>	Comité d'agriculture	Le bureau du projet construit le dépôt de mil	Le Comité d'agriculture mobilise les habitants et fournit la main d'œuvre pour construire les dépôt de mil.	Le Comité d'agriculture embauche un agent chargé de l'opération et la gestion du moulin. Le Comité d'agriculture détermine le prix d'utilisation couvrant l'amortissement du moulin, les frais de combustible, le salaire du personnel chargé de l'opération et de la gestion ainsi que les frais de réparation de réserve.	25 FCFA/1 tva (2,5 Kg) du finis d'utilisation seront perçus par le opérateur lors de la mouture.			
									Moulin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- atelier en béton (16 m<sup>2</sup>)</li> <li>- moulin en mouture simple</li> </ul>	Le Comité d'agriculture mobilise les habitants et fournit la main d'œuvre pour construire l'atelier. Une partie du coût du moulin est chargé par les femmes.
		Système de MRL	- capital (argent comptant)	Comité d'agriculture	Le bureau du projet prête un capital au Comité d'agriculture	Le Comité d'agriculture rembourse le capital au bureau de projet dans un délai de 5 ans		10% du intérêt à terme moins de 6 mois			

Secteur	Contenu de projet	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Organes de Gestion et d'exécution	Méthode d'exécution du projet Méthode et part des contributions des habitants	Prise en charge par habitant / méthode de prise en charge	Méthode de gestion du projet Méthode de gestion	Frais d'utilisation estrais / Méthode de perception
	Fonds de gestion d'agriculture		- capital (argent comptant)	Comité d'agriculture	Le bureau du projet prête un capital au Comité d'agriculture	Le Comité d'agriculture rembourse le capital au bureau de projet dans un délai de 5 ans	Le Comité d'agriculture détermine des conditions de prêt. Le Comité d'agriculture examine le plan de financement du demandeur et prend la décision de financement. Le contenu des demandes et des raisons de décisions de financement seront listés et rapportés à l'assemblée générale périodique. La demande de financement nécessite une caution solidaire.	Intérêt mensuel : 2,7% pour un petit financement à court terme ; moins d'un an : 1,5% pour un financement à long terme ; plus d'un an à 5 ans
	Banque des équipements et matériaux		- hangar en béton (50 m²) - outils agricoles améliorés - chariot - chariot à 3 roues - autres petit équipement (pelle, pioche, charrette ou brouette, niveau etc.)	Comité d'agriculture	Le bureau du projet construit le hangar et fournit des équipements.	Le Comité d'agriculture mobilise les habitants et fournit la main d'œuvre pour construire le hangar.	Le Comité d'agriculture détermine le prix d'utilisation de chaque équipement et matériaux couvrant son amortissement et établit le prêt.	Le prix d'utilisation par jour de chaque équipement et matériaux déterminés par le Comité d'agriculture. L'utilisateur paie le prix pour une durée de location au Comité d'agriculture et tous les équipements et matériaux. En cas de changement de la durée, le règlement se fera lors de la restitution.
Amélioration du cadre de vie	Installation d'approvisionnement en eau possible	Puits moderne Construction de puits Réhabilitation de puits	- puits moderne - construction de puits - réhabilitation de puits	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et matériaux et des techniciens pour construire des installations	Le Comité d'amélioration du cadre de vie mobilise les habitants pour fournir la main d'œuvre	Le Comité d'amélioration du cadre de vie fixe la contribution couvrant l'amortissement et les frais d'entretien et de gestion et la perçoit	Le Comité d'amélioration du cadre de vie percevra 5 F.CFA pour deux seaux d'eau afin de couvrir l'amortissement, les frais d'entretien et de gestion.
	Installation de diffusion des informations et sensibilisation des villageois	Installation de la télévision	- une génératrice solaire - une télévision	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournit les équipements et des techniciens pour construire des installations	Le Comité d'amélioration du cadre de vie paye la part du village par le fonds d'exploitation autonome.	Le Comité d'amélioration du cadre de vie entretient les équipements par le fonds d'exploitation autonome.	Néant
	Amélioration de l'hygiène et de santé	Construction de la case de santé	- bâtiment - produits pharmaceutiques de secours - organisation de la formation médicale	Comité d'amélioration du cadre de vie, sage-femme et pharmacien	Le bureau du projet fournit un jeu de produits pharmaceutiques. Le bureau du projet prendra en charge les frais nécessaires et enverra une sage-femme et un pharmacien à un hôpital voisin pour faire un stage médical.	Le Comité d'amélioration du cadre de vie sélectionne la sage-femme et le pharmacien parmi les habitants.	Le pharmacien effectue le réapprovisionnement en produits pharmaceutiques avec les frais d'utilisation collectés. Le Comité d'amélioration du cadre de vie supervise les conditions d'utilisation et de réapprovisionnement en produits pharmaceutiques et la gestion des montants perçus.	Perception de 1000 F.CFA à chaque utilisation de produits pharmaceutiques en faveur du pharmacien. Perception de 500 F.CFA/examen ou de 3.000 F.CFA/acouchement par la sage-femme.

Secteur	Contenu de projet	Type du projet	Structure, Norme ou méthode	Organes de Gestion et d'exécution	Méthode d'exécution du projet Méthode et part des contributions des habitants	Prise en charge par habitant / méthode de prise en charge	Méthode de gestion du projet Méthode de gestion	Frais d'utilisation estimés / Méthode de perception
Amélioration du cadre de vie	Amélioration de l'éducation	Construction de salles de classe Construction d'une ferme d'école	- salle de classe - enseignants - puits - ferme d'école - personnel agricole	Groupe parents d'élèves	Le bureau du projet fournira les équipements et matériaux et les techniciens nécessaires à la création des salles de classe et du puits	Le groupe parent existant fournira la main d'œuvre pour la création des salles de classe et du puits. Le représentant des parents instruira les élèves pour l'aménagement de la ferme d'école	Le représentant des parents sera chargé des cours de travaux pratiques relatifs à la culture maraîchère, de la vente des légumes récoltés et d'assigner le solde des dépenses nécessaires à la gestion et maintenance de l'école	Néant
	Réserve des fonds d'exploitation autonome	Mettre en réserve la contribution initiale du village au projet et les frais de gestion et de maintenance des projets sans profit dont bénéficier toute catégorie de personne	- matériaux nécessaires au registre de population pour chaque membre de famille - articles de bureau	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournira au comité d'amélioration du cadre de vie le matériel nécessaire	Le Comité d'amélioration du cadre de vie établira un registre de population. Ensuite, il percevra 1000 FCFA de la part de chaque famille une contribution proportionnelle à l'effectif de la famille qui sera ajoutée aux fonds d'exploitation autonome	Le Comité d'amélioration du cadre de vie réserve les contributions et dépenses pour les projets publics.	1.000 FCFA / personne par an (= 500 FCFA X 2 par an) Les personnes ne pouvant payer en espèces offriront un paiement équivalent en mil, ou équivalent à 5 jours de travail en dehors du travail commun à tous les habitants. Les habitants vont payer la contribution 2 fois par an au bureau du comité d'amélioration du cadre de vie
Préservation de l'environnement	Conservation des sols (terres non agricoles)	Réhabilitation de prairies (Scaufage des terres)	- 0.15 m de profondeur - 3 ha / heure - utilisation de tracteurs, remorqueurs, machine à dents pour labourer	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le comité de gestion du terroir font une demande d'exécution au gouvernement local qui exécutera	Le Comité d'amélioration du cadre de vie mobilise les habitants et fournit la main d'œuvre pour le déblayage des imprévus.	Le comité de gestion du terroir règlementeront l'usage des habitants. Au cas où le recouvrement de la terre est insuffisant, le gouvernement local procédera à la réhabilitation après 3 ans	Néant
		Reboisement	- forêts pour le bois de feu du village - matériaux des clôtures de protection	Comité d'amélioration du cadre de vie	Le bureau du projet fournira les plans achetés des producteurs de plants et les matériaux nécessaires.	Le Comité d'amélioration du cadre de vie mobilise les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la plantation des arbres et la fabrication des installations des clôtures de protection.	Le Comité d'amélioration du cadre de vie établit des plans pour la gestion et gère les forêts du village. Il achète les plants des producteurs par les revenus du vent du bois de feu après des arbres sont assez poussés et mobilise les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la plantation.	Les revenus du vent du bois de feu sont assignés pour la gestion des forêts pour le bois de feu du village.



Tableau 11.1.4.3 Fonction de chaque comité spécialisé (proposition)

Nom du comité spécialisé	Membre	Type du Projet	Compétence	Composant	
Comité spécialisé de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un secrétaire général</li> <li>• Une trésorière général (femme)</li> <li>• Un trésorier général adjoint</li> </ul>	Diffusion de graines améliorées  Conservation des terres agricoles Banque d'équipements et matériaux	1 Enregistrement des fermiers souhaitant obtenir des graines améliorées	Noter dans un cahier le nom du fermier souhaitant obtenir des graines améliorées et la quantité	
			2 Rapport au bureau du projet	Rapporter la quantité à distribuer au bureau du projet	
			3 Distribution aux fermiers	Distribuer des graines aux fermiers et percevoir les frais	
			4 Remboursement au bureau du projet	Payer les frais perçus au bureau du projet	
			5 Rapport périodique d'activités	Faire rapport d'activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs.	
		Banque céréalière	Conservation des terres agricoles Banque d'équipements et matériaux	1 Concertation avec le bureau du projet	Concertation avec le bureau du projet les quantités et les types des équipements nécessaires, ainsi que la part de contribution
				2 Subvention des coûts d'approvisionnement en équipements et matériaux au démarrage	Demander au comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie le paiement de la part de contribution du village des frais des équipements par le fonds d'exploitation autonome
				3 Fixation des prix d'utilisation des équipements	Fixer les prix journaliers d'utilisation des équipements par type sur la base de leurs amortissements
Banque céréalière		4 Prêt des équipements et Perception des frais d'utilisation	Enregistrer le nom d'utilisateur, le nom des équipements, la durée d'utilisation, le prix d'utilisation et percevoir les frais. En cas de changement de la durée d'utilisation, effectuer le règlement du prix lors de la restitution. Toutefois, si chaque comité spécialisé mobilise des habitants pour effectuer les travaux, les équipements nécessaires lui seront alloués gratuitement.		
		5 Gestion des frais perçus	Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du comité		
		6 Garde et renouvellement des équipements	Garder les équipements dans un entrepôt et renouveler des équipements vétustes en mauvaise état de fonctionnement dus à leurs vétustés.		
		7 Mobilisation des habitants	Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du hangar.		
		8 Rapport périodique d'activités	Faire rapport d'activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs.		
		1 Concertation avec le bureau du projet	Concertation avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contribution		
		2 Fixation des conditions de prêt	Déterminer des conditions de prêt en nature et de prêt en espèces		
		3 Mise à exécution de prêt	Enregistrer le nom du débiteur, le type de prêt, la quantité et la somme payée dans un cahier de prêt et effectuer le prêt		
Banque céréalière		4 Gestion des frais perçus	Garder les frais perçus dans le coffre-fort du comité		
		5 Mobilisation des habitants	Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction du dépôt		
		6 Achat de mil	Achats des mils, en considérant la variation des prix de marché		
		7 Garde de mil	Garder le mil dans le dépôt		
		8 Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs		

Nom du comité spécialisé	Membre	Type du Projet	Compétence	Composant
Comité spécialisé de l'agriculture		Moulin	1 Concertation avec le bureau du projet	Concertation avec le bureau du projet le type de moulin, le plan d'installation et les parts de contributions.
			2 Prise en charge du coût d'installation du moulin au démarrage	La part du coût d'installation du moulin à la charge du village (estimée à 10%) sera à la charge des femmes.
			3 Embauche et supervision du personnel chargé de l'opération et de la gestion du moulin et rémunération	Embaucher et superviser le personnel chargé de l'opération et de la gestion des moulins et payer les salaires. Le salaire de l'opérateur du moulin, estimé à 1.500 FF CFA (sera redéfini au moment de l'exécution), sera pris en charge par les femmes.
			4 Fixation du prix d'utilisation du moulin	25 F CFA/ha seront définis pour couvrir les frais d'amortissement du moulin, les frais de combustibles, le salaire du personnel chargé de l'opération et de la gestion et les frais de réparation en réserve.
			5 Perception des frais d'utilisation du moulin	Percevoir les frais d'utilisation journalier du opérateur qui perçoit du prix d'utilisation de la personne qui demande la mouture.
			6 Gestion des frais perçus	Garder les frais d'utilisation perçus dans le coffre-fort du comité.
			7 Renouvellement du moulin	Renouveler le moulin vétuste en mauvais état de fonctionnement.
			8 Mobilisation des habitants	Mobiliser les habitants pour fournir la main d'oeuvre nécessaire à la construction du atelier.
			9 Rapport périodique d'activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs.
		Système de MRL Fonds de gestion d'agriculture	1 Fixation des conditions de financement	Fixer les conditions de financement et les activités faisant objet d'un financement
			2 Concertation avec le bureau du projet	Concertation avec le bureau du projet le montant du fonds initial et des conditions de remboursement
			3 Garde du fonds initial	Garder le fonds initial reçu du bureau du projet dans le coffre-fort du comité
			4 Décision de financement	Examiner la demande de financement et prendre la décision d'accepter ou non le financement
			5 Mise à exécution de financement	Etablir un relevé en 2 exemplaires mentionnant la date limite et le montant du remboursement et remettre un exemplaire du relevé avec le montant du financement au demandeur
Comité spécialisé de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un secrétaire général</li> <li>- Une trésorière (femme)</li> </ul>	Introduction des taureau et vache supérieur	6 Gestion de l'argent remboursé	Garder le montant remboursé dans le coffre-fort du comité
			7 Remboursement au bureau du projet	10% seront remboursés les première et deuxième années, 20% la troisième année et 30% la quatrième et la cinquième années.
			8 Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
			1 Concertation avec le bureau du projet	Concertation avec le bureau du projet les races, les quantités et les conditions d'offre des taureau et vache supérieur.
Comité spécialisé de l'élevage			2 Embauche d'un berger pour la gestion du taureau géniteur	Embaucher un berger pour la gestion des taureau et vache supérieur et payer le salaire
			3 Fixation des frais d'appareillement	Fixer les frais d'appareillement sur la base du prix des taureau et vache supérieur taureau géniteur et du salaire de berger
			4 Perception des frais d'appareillement	Percevoir les frais d'appareillement et donner des directives sur ce dernier au berger. Si le paiement se fait en veau, ce dernier sera géré par le berger et vendu à l'âge adulte

Nom du comité spécialisé	Membre	Type du Projet	Compétence	Composant
Comité spécialisé de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un secrétaire général</li> <li>Une trésorière (femme)</li> </ul>	<p>Introduction des taureau et vache supérieur</p> <p>Fabrication de fromage</p> <p>Fabrication de blocs nutritifs pour le bétail</p>	<p>5 Garde et réserve des frais d'appareillement</p> <p>6 Remboursement de la réserve</p> <p>7 Rapport périodique des activités</p>	<p>Garder les frais d'appareillement perçus dans le coffre-fort du comité et les mettre en réserve</p> <p>Rembourser le prix des taureau et vache supérieur au bureau du projet avec la réserve des frais d'appareillement</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un secrétaire général</li> <li>Une secrétaire général adjointe (femme)</li> <li>Un trésorier</li> </ul>	<p>Aménagement des pistes agricole</p> <p>Création et réhabilitation des pâturages</p>	<p>1 Apprentissage de la technique de fabrication de fromage</p> <p>2 Concertation avec le bureau du projet</p> <p>3 Fixation du prix d'utilisation des équipements et matériaux</p> <p>4 Perception des frais d'utilisation</p> <p>5 Gestion des frais perçus</p> <p>6 Orientation technique des habitants</p> <p>7 Renouvellement des équipements</p> <p>8 Rapport périodique des activités</p>	<p>Recevoir une formation organisée par le bureau du projet et apprendre la technique de fabrication du fromage</p> <p>Concertation avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contributions</p> <p>Fixer le prix d'utilisation selon les quantités de la production sur la base des frais d'amortissement des équipements et matériaux</p> <p>Fixer les frais d'utilisation en fonction de la quantité de lait cru</p> <p>Garder les frais perçus dans le coffre-fort du comité</p> <p>Apprendre à l'utilisateur la technique de fabrication du fromage</p> <p>Renouveler des équipements vétustes en mauvais état de fonctionnement</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
			<p>1 Vérification de l'état des pistes agricoles</p> <p>2 Concertation avec le bureau du projet</p> <p>3 Remise de demande de réparation au gouvernement local</p> <p>4 Mobilisation des habitants</p> <p>5 Paiement de contribution de village</p> <p>6 Rapport périodique des activités</p>	<p>Vérifier l'état des pistes agricoles après la saison des pluies et des points à réparer</p> <p>Concertation avec le bureau du projet le programme de réparation et les parts de contribution</p> <p>Présenter une demande de réparation au gouvernement local lors de dégâts importants</p> <p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la réparation des routes agricoles</p> <p>Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
			<p>1 Concertation avec le bureau du projet</p> <p>2 Paiement de contribution de village</p> <p>3 Embauche un gardien des pâturages</p> <p>4 Fixation du prix d'utilisation des pâturages</p> <p>5 Gestion des frais perçus</p> <p>6 Gestion et entretien des pâturages</p> <p>7 Mobilisation des habitants</p> <p>8 Rapport périodique des activités</p>	<p>Concertation avec le bureau du projet le programme de la création des pâturages et les parts de contributions</p> <p>Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Embaucher un gardien chargé de perception des frais d'utilisation des pâturages.</p> <p>Fixer le prix d'utilisation des pâturages par jour et tête.</p> <p>Garder les frais perçus dans le coffre-fort du comité</p> <p>Le paiement des réparations nécessaires se fera en prestations de service des habitants ou par le fonds d'exploitation autonome.</p> <p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la gestion et entretien des pâturages</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>

Nom du comité spécialisé	Membre	Type du Projet	Compétence	Composant
Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un secrétaire général</li> <li>Une secrétaire général adjointe (femme)</li> <li>Un trésorier</li> </ul>	<p>Aménagement d'installation en alimentation en eau pour le bétail</p> <p>Installation d'approvisionnement en eau potable</p> <p>Installation de diffusion des informations et de sensibilisation les villageois</p> <p>Construction de case de santé</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Concertation avec le bureau du projet</li> <li>2 Paiement de la contribution du village</li> <li>3 Gestion et entretien des installations d'alimentations en eau pour le bétail</li> <li>4 Mobilisation des habitants</li> <li>5 Rapport périodique des activités</li> </ol>	<p>Concertier avec le bureau du projet le plan d'installation et les parts de contributions</p> <p>Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Faire la réparation par la prestation des habitants ou par le paiement du fonds d'exploitation autonome, lorsque la réparation est nécessaire</p> <p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p> <p>Concertier avec le bureau du projet les types de produits pharmaceutiques de secours, les quantités et la part de contribution</p> <p>Payer la part du village par le fonds d'exploitation autonome</p> <p>Une sage-femme et un pharmacien seront sélectionnés par village et subiront un stage de formation.</p> <p>Les frais de produits pharmaceutiques de secours, les frais de consultation de la sage-femme et les frais d'accouchement seront fixés par discussion respectivement avec le pharmacien et la sage-femme.</p> <p>Gérer les frais d'utilisation perçus par le pharmacien et la sage-femme.</p> <p>Gérer l'approvisionnement en produits pharmaceutiques de secours du pharmacien et de la sage-femme.</p> <p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la construction de la case de santé.</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
Comité spécialisé d'exploitation autonome		<p>Réserve des fonds d'exploitation autonome</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Fixation du montant de la contribution du fonds d'exploitation autonome</li> <li>2 Perception de la contribution</li> <li>3 Gestion de la contribution</li> <li>4 Paiement de la contribution initiale du village au projet</li> <li>5 Paiement des frais de gestion et d'entretien de projet public</li> <li>6 Révision de la contribution</li> <li>7 Rapport périodique des activités</li> </ol>	<p>Fixer le montant de la contribution annuelle par personne. Fixer les conditions de la contribution dans le cas où la contribution n'est pas payée en espèces (en mil ou en prestation de service).</p> <p>Percevoir la contribution et la mentionner dans un registre des habitants.</p> <p>Garder les contributions perçues dans le coffre-fort du comité en tant que fonds d'exploitation autonome</p> <p>Payer la part de contribution initiale du projet par le fonds d'exploitation autonome sur la demande du chef de chaque comité</p> <p>Payer les frais de gestion et d'entretien des projets sans profit dont bénéficient toute catégorie de personne du village</p> <p>Après le commencement du projet, dans la mesure où la dépense commence à se limiter aux frais de gestion et de maintenance du projet public, réviser la contribution en fonction du montant total de la dépense annuelle</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p> <p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire au déblayage des impuretés.</p>
Comité spécialisé de la surface		<p>Conservation des sols (Scanfiage de la surface)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Mobilisation des habitants</li> </ol>	<p>Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire au déblayage des impuretés.</p>

Nom du comité spécialisé	Membre	Type du Projet	Compétence	Composant
Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un secrétaire général</li> <li>• Une secrétaire général adjointe (femme)</li> <li>• Un trésorier</li> </ul>	Conservation des sols (Scanfiage de la surface)	2 Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
		Conservation des sols (Reboisement)	1 Etablissement des plans pour la gestion des forêts du village 2 Concentration avec le bureau du projet 3 Mobilisation des habitants 4 Vente du bois de feu 5 Gestion du revenu 6 Achat des plants 7 Rapport périodique des activités	Etablir des plans pour la plantation et le abanage des arbres des forêts du village. Concerter avec le bureau du projet les quantités, les variétés des arbres et équipements nécessaires, ainsi que la part de contribution... Mobiliser les habitants pour fournir la main d'œuvre nécessaire à la plantation des arbres et la fabrication des installations des clôtures de protection. Vendre du bois de feu après des arbres sont assez poussés. Garder du revenu dans le coffre-fort du comité. Acheter des plants pour le reboisement des producteurs de plants. Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs
Comité spécialisé d'irrigation	Un chef	Petite irrigation	1 Saisie des participants volontaires à l'irrigation de petite envergure	Saisir des personnes souhaitant participer à l'irrigation de petite envergure
			2 Concentration avec le bureau du projet	Concerter avec le bureau du projet le plan d'installation, les parts de contributions et des conditions de remboursement du comité.
			3 Assistance à la réalisation du cadastre	Assister les travaux de réalisation du cadastre exécutés par le bureau du projet
			4 Concentration avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres	Concerter avec les propriétaires fonciers et les usagers des terres concernant l'aménagement des champs d'irrigations
			5 Détermination des participants aux irrigations de petite envergure	Déterminer les participants et leur nombre conformément au projet d'installations
			6 Mobilisations des participants aux irrigations de petite envergure	Mobiliser les participants pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire à l'aménagement des installations d'irrigation de petite envergure
			7 Répartition des parcelles de champs	Répartir les parcelles de champs terrasses par les participants
			8 Institution du règlement hydraulique	Instaurer un règlement sur l'utilisation hydraulique
			9 Etablissement du montant de contribution	Etablir par superficie le montant de la contribution du comité d'irrigation au bureau de projet, aux frais de maintenance et gestion et à l'amortissement des installations
			10 Perception de la contribution	Percevoir la contribution suivant la superficie répartie après la récolte de la saison sèche
			11 Garde des fonds perçus	Garder les fonds perçus dans le coffre-fort du comité
			12 Restitution de la part de contribution du comité d'irrigation	Restitue la part de contribution du comité d'irrigation au bureau du projet avec la réserve des fonds perçus
			13 Gestion et maintenance des installations d'irrigation	Efficacer la gestion et maintenance des installations d'irrigation avec la réserve des fonds perçus
			14 Rapport périodique des activités	Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs

Norm du comité spécialisé	Membre	Type du Projet	Compétence	Composant
Groupe parents d'élèves (Organisation existante)	Un chef	Construction de salles de classe et d'une ferme d'école	<p>1 Concertation avec le bureau du projet</p> <p>2 Mobilisation des parents</p> <p>3 Aménagement des installations scolaires, prise en charge des fonds de réhabilitation</p> <p>4 Demande de disposition des enseignants</p> <p>5 Répartition des chargés de travaux pratiques pour la culture maraîchère</p> <p>6 Vente des légumes</p> <p>7 Réserve des fonds rentables</p> <p>8 Rapport périodique des activités</p>	<p>Concertation avec le bureau du projet concernant le projet d'installation et la part de contribution</p> <p>Mobiliser les parents pour le recrutement de la main d'œuvre nécessaire aux travaux de réhabilitation et à l'aménagement des installations scolaires</p> <p>Dans le cas où une contribution aux villages est nécessaire pour l'aménagement des installations scolaires, au cas où le financement pour la réhabilitation des installations scolaires est insuffisant, le fonds d'exploitation autonome sortira des fonds pour le comité d'éducation du cadre de vie</p> <p>Faire une demande de disposition des enseignants au gouvernement</p> <p>Répartira les parents des cultivateurs maraîchers en charge de travaux pratiques (culture maraîchère)</p> <p>Vendre les légumes cultivés au cours des travaux pratiques</p> <p>Gardera les fonds rentables après prélèvement des dépenses nécessaires dans le coffre-fort du comité pour couvrir les frais de gestion et maintenance des installations scolaires</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>
Producteur technique de plants	Producteur technique de plants	Construction de mini-pépinières	<p>1 Saisie des espèces et quantités de plants nécessaires aux habitants</p> <p>2 Réception des commandes</p> <p>3 Production de plants</p> <p>4 Autonomie du bureau du projet</p> <p>5 Rapport périodique des activités</p>	<p>Faire une étude avec la collaboration du bureau du projet pour saisir la production de plants nécessaires aux habitants</p> <p>Recevoir des commandes des plants des habitants</p> <p>Réaliser la production des plants avec le soutien technique et financier du bureau du projet</p> <p>L'autonomie sera acquise par la capacité d'auto - gestion des pépinières et l'acquisition technique jusqu'à la fin du projet</p> <p>Faire rapport des activités à l'assemblée générale périodique du comité de gestion des terroirs</p>

**Tableau 1.1.4.4 Evaluation du projet (proposition)**

**① Evaluation des méthodes de construction du projet**

Nom des Installations du projet	A	B	C	D, etc.
Méthodes de construction	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais
Raisons				
Mesures d'amélioration				

**② Evaluations sur les fonctions des installations du projet**

Nom des Installations du projet	A	B	C	D, etc.
Fonctions	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais
Raisons				
Mesures d'amélioration				

**③ Evaluation sur la gestion des installations du projet**

Nom des Installations du projet	A	B	C	D, etc.
Gestion des installations	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais
Raisons				
Mesures d'amélioration				

**④ Evaluation des organisations du comité de gestion du terroir**

Nom des organisations	Assemblée Générale	Bureau d'exécution	Auditeur	Comité agriculture
Fonction	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais
Raisons				
Mesures d'amélioration				

Comité élevage	Comité amélioration du cadre de vie	Comité irrigation	Groupe parents d'élèves	Producteurs techniques de plants
Fonction	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais	Bon moyen mauvais
Raisons				
Mesures d'amélioration				

## 11.2 Système de maintenance

Le système de maintenance après la période de 15 ans d'exécution du plan directeur sera comme suit.

Les installations et ouvrages au niveau des villages de caractère commun, dont les effets pourront être déployés efficacement, seront principalement gérés en suivi par les groupes spécialisés du comité de gestion des terroirs de chaque village, et les ouvrages des fermes privées par les agriculteurs concernés.

Quant aux travaux de réparation des installations existantes du gouvernement central ou des autorités régionales ou leur renouvellement à réaliser avec le soutien technique, ces installations seront transférées aux organismes gouvernementaux concernés dans l'ordre d'achèvement.

Le gouvernement central et les autorités régionales ont la responsabilité des divers soutiens de suivi en fonction de l'étape de développement, tels que le niveau de vie des habitants, le niveau de production agricole. Par conséquent, il est présupposé, qu'en cas de nécessité, ils réalisent en suivi toutes sortes de travaux, et que les installations transférées pour ces travaux soient utilisées efficacement sur la base d'une bonne gestion.

Le Tableau 11.2.1 énumère les organisations de maintenance prévues après l'achèvement du projet.



**Tableau 11.2.1 Liste des organisations de gestion après la fin de la période d'exécution du projet**

☉ : Organisation de maintenance  
 ○ : Organisation de soutien à la maintenance (technique, financier)

Domaine	Organisations de maintenance					Nom des organismes		Remarques
	① Bureau d'exécution du projet	② Organisation gouvernementale	③ Comité de gestion des terroirs (village)	④ Fermes particulières	⑤ Autres	Nom de l'organisme de ☉	Nom de l'organisme de ○	
1. Plan d'amélioration des activités agro-sylvo-pastorales								
1) Agriculture								
① Diffusion de semences améliorées des principales céréales				☉		Reproduction des semences dans les fermes particulières		
Aménagement de la ferme semencière de base								
Commissionnement des parcelles de récolte des semences (mil)								
Commissionnement des parcelles de récolte des semences (sorgho)								
② Conservation des terres agricoles								
Cordons de pierre			○	☉		Ferme particulière	Comité spécialisé d'agriculture	
Plantation d'andropogons à la ligne isohypse			○	☉		Ferme particulière	Comité spécialisé d'agriculture	
Zai			○	☉		Ferme particulière	Comité spécialisé d'agriculture	
Demi-lune simple			○	☉		Ferme particulière	Comité spécialisé d'agriculture	
③ Aménagement de pistes agricoles								
Pistes agricoles		○	☉			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Bureau d'arrondissement de la Direction des travaux publics	
Travaux de traversée des korts		○	☉			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Bureau d'arrondissement de la Direction des travaux publics	
④ Amélioration des installations d'irrigation de grande envergue								
Amélioration des installations d'irrigation de grande envergue		☉	☉			ONAHA, Société coopérative de la rizière		
Amélioration des installations d'irrigation de petite envergue								
Création			☉			Comité spécialisé d'irrigation		

Domaine	Organisations de maintenance					Nom des organismes		Remarques
	① Bureau d'exécution du projet	② Organisme gouvernemental	③ Comité de gestion des terroirs (village)	④ Fermes particulières	⑤ Autres	Nom de l'organisme de	Nom de l'organisme de	
Construction de barrages			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Rétablissement de mares(Téra)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Aménagement de mares(Flingué)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Aménagement de mares(Quallam)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Aménagement de mares(Téra)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
⑥ Amélioration de la distribution des produits agricoles								
(1) ① Aménagement du système de gestion des marchés		○				Direction de gestion financière, M.A/E		
Aménagement de bureaux		○				Ville de Tillabéri, ville de Niamey		
Collecte d'informations (pour la ville de Tillabéri, et la ville de Niamey)		○				Direction de l'Agriculture, M.A/E		
Collecte d'informations (tout le Niger)								
(2) Projet modèle d'aménagement d'installations d'expédition groupée								
Aménagement d'installations d'expédition groupée			○			Comité spécialisé d'irrigation		
⑦ Création d'une Commission foncière								
Etablissement du registre foncier		○				Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Commission foncière (arrondissement)	
② Elevage								
① Plan d'amélioration du bétail								
Centre d'amélioration du bétail		○				Direction de l'Elevage, Ministère de l'Agriculture et d'Elevage (M.A/E).		
Introduction de bœufs étalons			○			Centre d'élevage de Toukounous		
Introduction de bétail amélioré			○			Comité spécialisé d'élevage		
② Aménagement de l'infrastructure de production de fourrages						Comité spécialisé d'élevage		
Création de prairies			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Réhabilitation de prairies			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		

Domaine	Organisations de maintenance					Nom des organismes		Remarques
	① Bureau d'exécution du projet	② Organisme gouvernemental	③ Comité de gestion des terroirs (village)	④ Fermes particulières	⑤ Autres	Nom de l'organisme de	Nom de l'organisme de	
Domaine: Nom du plan Fabrication de blocs nutritifs pour le bétail ③ Aménagement d'installations d'abreuvement pour le bétail			○			Comité spécialisé d'élevage		
Réhabilitation de forages(60m)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Réhabilitation de puits(30m)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Construction de puits(30m)			○			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
④ Amélioration de l'hygiène du bétail		○				DDEIA		
Centre vétérinaire pour le bétail		○				DDEIA		
Installation de capture du bétail								
⑤ Bureau de supervision du bétail		○		○		Ferme particulière	Direction de l'élevage, Ministère de l'Agriculture et d'Élevage (MAVE)	
Centre de l'exploitation laitière				○		Ferme particulière		
Fermes apicultrices				○				
⑥ Amélioration de la distribution des produits de l'élevage								
Installations d'expédition groupée de lait frais			○			Comité spécialisé d'élevage		
Installations de fabrication de fromage séché			○			Ferme particulière		
Installations de fabrication de yaourt			○			Comité spécialisé d'élevage		
3) Forêt communautaire								
① Production de plants								
Réhabilitation de la pépinière centrale		○				Bureau des eaux de forêts de l'arrondissement		
Création de mini-pépinières		○		○		Producteur technique de plants	Bureau des eaux de forêts de l'arrondissement	
Forêt communautaire				○		Producteur technique de plants		
2 Plan d'aménagement du système de soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture								
① Soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture (organisation, technique etc.)								
Aménagement des installations de l'équipe de soutien	○					Bureau d'exécution du projet		
Fonctionnement de l'équipe de soutien	○					Bureau d'exécution du projet		

Domaine	Organisations de maintenance					Nom des organismes		Remarques
	① Bureau d'exécution du projet	② Organisation gouvernementale	③ Comité de gestion des terroirs (village)	④ Fermes particulières	⑤ Autres	Nom de l'organisme de	Nom de l'organisme de	
Domaine Nom du plan								
Aménagement des installations du centre de soutien	⊙					Bureau d'exécution du projet		
Gestion des installations du centre de soutien	⊙					Bureau d'exécution du projet		
② Soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture (financement etc.)								
Banque céréalière, Moulin			⊙			Comité spécialisé d'agriculture		
Système de crédit de petite envergure			⊙			Comité spécialisé d'agriculture		
Financement de l'exploitation agricole			⊙			Comité spécialisé d'agriculture		
Banque d'équipements et de matériaux			⊙			Comité spécialisé d'agriculture		
3. Plan d'amélioration du cadre de vie								
① Aménagement des installations des besoins en eau								
Petite adduction d'eau			⊙			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Puits moderne (100 m)			⊙			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Construction de puits (30m)			⊙			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
Réhabilitation de puits(30m)			⊙			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
② Diffusion de l'information, installations de sensibilisation			⊙			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
③ Amélioration de la santé et de l'hygiène								
Casa de santé			⊙			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		
④ Amélioration de l'éducation								
Salles de classe			⊙			Groupe parents d'élèves		
Aménagement de jardins dans l'école			⊙			Groupe parents d'élèves		
4. Plan de conservation de l'environnement								
① Plan de mesures de conservation des sols								

Domaine	Organisations de maintenance					Nom des organismes		Remarques
	① Bureau d'exécution du projet	② Organisation gouvernementale	③ Comité de gestion des terroirs (village)	④ Fermes particulières	⑤ Autres	Nom de l'organisme de	Nom de l'organisme de	
Conservation des sols (scarifiage de la surface)			<input checked="" type="radio"/>			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie	Nom de l'organisme de ○	
Conservation des sols (Reboisement (arrondissement))		<input checked="" type="radio"/>				Bureau des eaux de forêts de l'arrondissement		
Conservation des sols (Reboisement (canton))		<input checked="" type="radio"/>				Bureau des eaux de forêts de l'arrondissement		
Conservation des sols (Reboisement (village))			<input checked="" type="radio"/>			Comité spécialisé d'amélioration du cadre de vie		

### **11.3 Période d'exécution et son répartition**

#### **(1) Préparation**

Pour le présent Plan directeur qui sera réalisé à partir de l'an 2000, la conception détaillée et les fonds nécessaires seront préparés en 1999, puis les préparatifs suivants auront lieu dans leur ordre de priorité.

#### **(2) Période d'exécution**

La période d'exécution sera de 15 ans (2000-2014), et sera divisée en trois périodes de 5 ans chacune: première période, période intermédiaire et dernière période. Chaque projet sera exécuté selon le plan prévu, et les projets prioritaires du Chapitre 9 seront exécutés à partir de la première période. (voir Figure 11.3.1)

Fig 11.3.1 Répartition annuelle des projets d'exécution

Domaine	Nom du plan	Première période					Seconde période					Dernière période				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I.	Plan d'amélioration des activités agro-sylvo-pastorales															
I)	Agriculture															
(1)	Projet de diffusion de semences améliorées des principales céréales															
	Aménagement de la ferme semencière de base	■														
	Commissionnement des parcelles de récolte des graines (mil)	■	■	■	■	■										
	Commissionnement des parcelles de récolte des graines (sorgho)	■	■	■	■	■										
	Diffusion de semences améliorées (mil)		■	■	■	■	■									
	Diffusion de semences améliorées (sorgho)		■	■	■	■	■									
(2)	Projet de conservation des terres agricoles															
	Cordons de pierre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Plantation d'andropogons à la ligoe	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Zai	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Denu-lune simple	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
(3)	Projet d'aménagement de pistes agricoles															
	Pistes agricoles	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Travaux de traversée des koris	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
(4)	Projet d'amélioration des installations d'irrigation de grande envergure															
	Amélioration des installations d'irrigation de grande envergure	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
(5)	Projet d'amélioration des installations d'irrigation de petite envergure															
	Création	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Construction de barrages	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Rétablissement de mares(Téra)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Aménagement de mares(Fillingué)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Aménagement de mares(Ouallam)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Aménagement de mares(Téra)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
(6)	Projet d'amélioration de la distribution des produits agricoles															
①	Aménagement du système de gestion des marchés															
	Aménagement de bureaux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Collecte d'informations (pour la ville de Tillabéri, et la ville de Niamey)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Collecte d'informations (tout le Niger)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
②	Aménagement d'installations d'expédition groupée															
	Aménagement d'installations d'expédition groupée	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
(7)	Projet de création d'une Commission foncière															
	Création d'une Commission foncière	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Etablissement du registre foncier	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Domaine	Nom du plan	Première période					Seconde période					Dernière période				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
2)	<b>Elevage</b>															
	(1) <b>Projet d'amélioration du bétail</b>															
	Centre d'amélioration du bétail															
	Introduction du bétail étalon															
	(2) <b>Projet d'aménagement de l'infrastructure de production de fourrages</b>															
	Création de prairies															
	Réhabilitation de prairies															
	Fabrication de blocs nutritifs pour le bétail															
	(3) <b>Projet d'aménagement d'installations d'alimentation en eau pour le bétail</b>															
	Réhabilitation de forages															
	Réhabilitation de puits															
	Construction de puits															
	Rétablissement de mares															
	(4) <b>Projet d'amélioration de l'hygiène du bétail</b>															
	Centre vétérinaire pour le bétail															
	Installations de capture du bétail															
	(5) <b>Projet de bureau de supervision du bétail</b>															
	Centre de l'exploitation laitière															
	Fermes apicultrices															
	(6) <b>Projet d'amélioration de la distribution des produits de l'élevage</b>															
	Installations d'expédition groupée de lait frais															
	Installations de fabrication de fromage séché															
	Installations de fabrication de yaourt															
3)	<b>Forêt communautaire</b>															
	(1) <b>Projet de production de plants</b>															
	Réhabilitation de la pépinière centrale															
	Mini-pépinières															
	Forêt communautaire															
2.	<b>Plan d'aménagement du système de soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture</b>															
	(1) <b>Système de soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture (organisation, technique etc.)</b>															
	Aménagement des installations de l'équipe de soutien															
	Fonctionnement de l'équipe de soutien															
	Aménagement des installations du centre de soutien															
	Gestion des installations du centre de soutien															
	(2) <b>Système de soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture (financement etc.)</b>															
	Banque céréalière, Moulin															
	Système de crédit de petite envergure															
	Financement de l'exploitation agricole															
	Banque d'équipements et de matériaux															



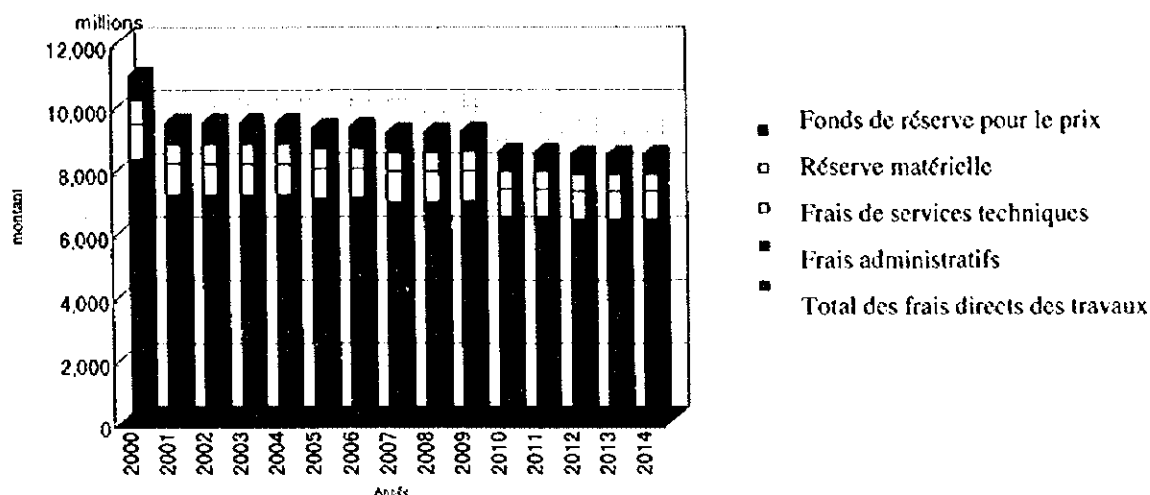
Domaine	Nom du plan	Première période					Seconde période					Dernière période				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
3	Plan d'amélioration du cadre de vie															
	(1) Aménagement des installations de l'eau potable															
	Petite adduction d'eau															
	Puits moderne															
	Construction de puits															
	Réhabilitation de puits															
	(2) Projet d'aménagement de diffusion de l'information, installations de sensibilisation															
	(3) Projet d'amélioration de la santé et de l'hygiène															
	Case de santé															
	(4) Projet d'amélioration de l'éducation															
	Salles de classe															
	Aménagement de jardins dans l'école															
4	Plan de conservation de l'environnement															
	(1) Projet de mesures de conservation des sols															
	Conservation des sols (Scarifiage de la surface)															
	Conservation des sols (Reboisement)															

## 11.4 Conception du financement

### (1) Plan directeur

Le coût annuel de la réalisation de ce plan directeur sera le plus élevé la première année (an 2000) avec 11,78 milliards de F CFA (21,4 millions dollars US), puis diminuera d'environ 10.338 milliards de F CFA/an à 9.302 milliards de F CFA pendant le reste de la période (Voir la Figure 11.4.1).

Figure 11.4.1 Coût par exercice



Le budget total d'investissements publics du gouvernement nigérien est estimé à 101,5 milliards de F CFA pour l'exercice 1998, dont 93,3% ont été des aides extérieures (aide remboursable, don). La répartition de ce budget par département est inconnue, mais si l'on divise par 8, à savoir la communauté urbaine de Niamey et les 7 départements, le budget d'investissements publics, on obtient 12,7 milliards F CFA par département. Si l'on suppose que ce montant est le montant total des investissements publics dans le département de Tillabéri, le montant pour l'exécution la première année de ce Plan correspond à 92,7% de ce montant de 12,7 milliards de F CFA. Parmi les 11,8 milliards de F CFA nécessaires la première années pour l'exécution du plan directeur, on peut espérer une prise en charge d'environ 16% des bénéficiaires par participation des habitants, mais comme l'affectation à ce plan directeur du montant des investissements publics précités conduirait à l'interruption des projets actuellement en cours, il faudra encore demander des fonds à des organismes extérieurs. Les propositions suivantes sont faites pour le financement.

- ① Promotion de l'ajustement de structure (restructuration)
- ② Promotion de la décentralisation
- ③ Renforcement de la perception des impôts
- ④ Commencement de l'exécution par les travaux pour lesquels la charge des habitants est importante

⑤ Requête auprès des organisations d'aide

(2) Projet prioritaire

Le Tableau 11.4.1 indique les travaux, le coût direct des travaux, la période d'exécution des différents projets composant le projet de soutien à la zone de l'étude, dans les projets prioritaires. Le projet de renforcement du système de soutien aux activités agro-sylvo-pastorales et le projet de production de plants concernent 40 villages de la zone de l'étude, alors que le Projet de diffusion des semences améliorées des principales céréales et le Projet d'amélioration du bétail concernant toute la zone de l'étude.

**Tableau 11.4.1 Contenu du projet de soutien à la zone de l'étude**

Nom du projet	Coût unitaire (mille FCFA)	Quantité du projet		Coût du projet (million FCFA)	Durée du projet (annuelle)
(1) Projet de renforcement du système de soutien aux activités agro-sylvo-pastorales				2.648,0	15
Aménagement des installations de l'équipe de soutien	15.000,0	1,0	Lieu	15,0	1
Fonctionnement de l'équipe de soutien	51.600,0	15,0	ans	774,0	15
Aménagement des installations du centre de soutien	70.500,0	6,0	Lieu	423,0	1
Gestion des installations du centre de soutien	57.600,00	6,0	Lieu	345,6	15
Système de soutien à l'agriculture, élevage et sylviculture				1.090,4	10
Banque céréalière, Moulin	9.160,0	40,0	Lieu	366,4	10
Système de crédit de petite envergure	600,0	40,0	Lieu	24,0	10
Financement de l'exploitation agricole	3.000,0	40,0	Lieu	120,0	10
Banque d'équipements et de matériaux	14.500,0	40,0	Lieu	580,0	10
(2) Projet de diffusion de semences améliorées des principales céréales				182,6	7
Aménagement de la ferme semencière de base	82.700,0	1,0	Lieu	82,7	1
Commissionnement des parcelles de récolte des semences (mil)	27,7	2.708,0	ha	75,1	5
Commissionnement des parcelles de récolte des semences (sorgho)	21,8	1.137,0	ha	24,8	5
(3) Projet d'amélioration du bétail				521,1	15
Centre d'amélioration du bétail	325.150,0	1,0	Lieu	325,2	1
Introduction de géniteur	180,0	525,0	tête	94,5	15
Introduction de bétail amélioré	112,5	900,0	tête	101,3	15
(4) Projet de production de plants				737,1	12
Réhabilitation de la pépinière centrale	49.985,0	6,0	Lieu	299,9	5
Mini-pépinières	10.600,0	40,0	Lieu	424,0	10
Forêt communautaire	66,0	200,0	ha	13,2	12
<b>Total</b>				<b>4.088,8</b>	

Ensuite, le Tableau 11.4.2 indique les travaux et le coût direct des travaux des 3 villages objets du Projet modèle pilote. La période d'exécution du projet est plus de 5 ans. Si l'on compare le coût par village, on obtient 862 millions de F CFA pour Dyabou, ce qui est 3 à 4 fois plus que pour les deux autres villages. Ces frais, importants par rapport aux deux autres villages, s'expliquent par les travaux concernant le pont barrage sur la route d'accès à Dyabou et à l'aménagement des parcelles irriguées connexes.

Tableau 11.4.2 Contenu du projet modèle pilote

Nom de travaux	Unité	Dyabou		Kourégou		Tidani		Total	
		Quantité du projet	Coût du projet (million FCFA)	Quantité du projet	Coût du projet (million FCFA)	Quantité du projet	Coût du projet (million FCFA)	Quantité du projet	Coût du projet (million FCFA)
<b>(1) Conservation des terres agricoles</b>									
Cordons de pierre	ha	465,0	9,5	380,0	7,8	180,0	3,7	1,025,0	21,0
Plantation d'andropogons à la ligne isohypse	ha	0,0	0,0	285,0	0,0	0,0	0,0	285,0	0,0
Zai	ha	580,0	0,0	480,0	0,0	225,0	0,0	1,285,0	0,0
Demi-lune simple	ha	350,0	0,0	0,0	0,0	270,0	0,0	620,0	0,0
<b>(2) Aménagement de pistes agricoles</b>									
Pistes agricoles	km	2,0	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	14,0
Travaux de traversée des koris	Lieu	3,0	21,0	3,0	21,0	1,0	7,0	7,0	49,0
<b>(3) Amélioration des installations d'irrigation de petite envergure</b>									
Création	ha	11,0	187,0	1,0	17,0	0,2	3,4	12,2	207,4
Construction de barrages	Lieu	1,0	550,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	550,0
Rétablissement de mares	Lieu	0,0	0,0	1,0	18,0	0,0	0,0	1,0	18,0
<b>(4) Amélioration de la distribution des produits agricoles</b>									
Aménagement d'installations d'expédition groupée	Lieu	1,0	20,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	20,3
<b>(5) Création d'une Commission foncière</b>									
Etablissement du Dossier Rural	Lieu	0,1	5,0	1,0	50,0	1,0	50,0	2,1	105,0
<b>(6) Aménagement de l'infrastructure de production de fourrages</b>									
Création de prairies	ha	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	30,0	100,0	30,0
Fabrication de blocs nutritifs pour le bétail	Lieu	19,0	0,4	17,0	0,3	15,0	0,3	51,0	1,0
<b>(7) Aménagement d'installations d'abreuvement pour le bétail</b>									
Réhabilitation de forages	Lieu	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	4,0	1,0	4,0
Construction de puits	Lieu	0,0	0,0	1,0	9,0	0,0	0,0	1,0	9,0
<b>(8) Amélioration de la distribution des produits de l'élevage</b>									
Installations d'expédition groupée de lait frais	Lieu	1,0	16,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	16,0
Installations de fabrication de fromage séché	Lieu	3,0	1,4	4,0	1,9	4,0	1,9	11,0	5,2
Installations de fabrication de yaourt	Lieu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>(9) Aménagement des installations des besoins en eau potable</b>									
Puits moderne	Lieu	1,0	10,0	8,0	106,4	5,0	66,5	14,0	182,9
Construction de puits	Lieu	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	2,0	2,0
Réhabilitation de puits	Lieu	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	4,0	1,0	4,0
<b>(10) Diffusion de l'information, installations de sensibilisation</b>									
Téléviseur (sur batterie photovoltaïque)	Lieu	1,0	0,7	1,0	0,7	1,0	0,7	3,0	2,1
<b>(11) Amélioration de la santé et de l'hygiène</b>									
Case de santé	Lieu	1,0	5,6	1,0	5,6	1,0	5,6	3,0	16,8
<b>(12) Amélioration de l'éducation</b>									
Salles de classe	Lieu	1,0	8,5	2,0	17,0	1,0	8,5	4,0	34,0
Aménagement de jardins dans l'école	Lieu	1,0	7,2	1,0	7,2	1,0	7,2	3,0	21,6
<b>(13) Mesures de conservation des sols</b>									
Scarifiage de la surface	ha	300,0	3,9	0,0	0,0	320,0	4,1	620,0	8,0
Reboisement (village)	ha	25,0	0,5	25,0	0,5	25,0	0,5	75,0	1,5
<b>Total (Frais de travaux directs)</b>									
			862,0		263,4		197,4		1.322,8

\*1 Les travaux de conservation des terres agricoles seront en principe réalisés dans le cadre des travaux d'exploitation agricole, et seuls les frais de transport des pierres pour les cordons de pierres seront inscrits dans le coût du projet.



## Chapitre 12 Propositions

Ce plan directeur a pour objectif de contribuer à la lutte contre la désertification par le développement d'activités agro-sylvo-pastorales durables et l'amélioration du cadre de vie dans la zone de l'étude. Si son exécution atteint les objectifs précités, il servira de cas modèle bien sûr dans la zone de l'étude, mais aussi au Niger et dans toute la zone du Sahel. Mais beaucoup de problèmes restent à résoudre pour le bon déroulement de ce plan directeur.

Nous recommandons la prise en compte attentive des points suivants pour l'exécution de ce plan directeur.

### (1) Préparatifs pour l'exécution

Le Gouvernement Nigérien devrait établir un Programme National d'investissements incluant le plan directeur. Dans ce cas, il devrait promouvoir activement la restructuration et la régionalisation. De plus, le CNEDD devra fournir les informations concernant ce Programme National d'investissements à différents donateurs pour assurer qu'il n'y aura pas de chevauchements. Les préparatifs pour l'exécution de ce plan directeur doivent être effectués le plus rapidement possible pour permettre son exécution régulière et sa contribution à la lutte contre la désertification.

En particulier, pour le Projet de soutien à la zone de l'étude et le Projet modèle pilote, qui sont des projets prioritaires, il est essentiel de faire rapidement la requête pour la coopération technique et la fourniture des fonds, et de discuter du Programme national d'investissements précité avec la Direction de la Convention pour la lutte contre la désertification (CCD) et de l'IFAD etc.

### (2) Reconfirmation des besoins et conception détaillée

Ce plan directeur indique l'orientation de base pour la lutte contre la désertification dans la zone de l'étude, et pour son exécution, il faudra reconfirmer les besoins et effectuer une étude et une conception détaillées pour confirmer la pertinence de sa réalisation. Dans ce cas, il faudra confirmer la cohérence avec les préparatifs pour l'exécution du paragraphe précédent. Par ailleurs, pour l'exécution de l'insémination artificielle dans le Projet d'amélioration du bétail, il faudra faire une autre étude en considérant la maturation des éleveurs, parce que les éleveurs ne conçoivent pas l'idée d'augmentation de la récolte unitaire par amélioration du bétail.

### (3) Réduction du taux de croissance démographique

Même si les mesures de diffusion des semences améliorées et de conservation des terres agricoles de ce Plan directeur sont appliquées telles quelles, si la croissance démographique actuelle de 3,3% se maintient, le taux d'autosuffisance alimentaire actuellement (1996) de 88,2% chutera à 61,2% l'année cible (2014). Cela signifie que le taux d'autosuffisance

alimentaire ne sera pas amélioré si la croissance démographique actuelle se maintient. Sur ce point, il en va de même pour l'éducation primaire, la santé et l'hygiène, etc. C'est pourquoi, pour renforcer les effets de ce plan directeur, le Gouvernement Nigérien doit non seulement adopter le planning familial, mais aussi s'engager énergiquement dans une réduction du taux de croissance démographique par l'augmentation du taux d'alphabétisation et l'amélioration de la santé et de l'hygiène.

(4) Affectation d'un budget aux commissions foncières et incitation à l'enregistrement des terres

L'augmentation de la population ne fera qu'augmenter la progression de la désertification. Cela se traduira par l'accroissement des conflits entre les habitants concernant les terres. Il est nécessaire de mettre au clair la propriété des terres pour promouvoir leur utilisation efficace.

Le Gouvernement doit mettre en place des commissions foncières, conformément au Code rural, et leur attribuer prioritairement un budget de fonctionnement adapté, et inciter les habitants des villages concernés à enregistrer leurs terres en stipulant de réaliser le projet prioritairement dans les villages selon le taux d'enregistrement des terres.

(5) Sensibilisation à la méthode de gestion des terroirs et directives

L'introduction de cette méthode est essentielle sur le plan de l'assurance de la qualité et de la durabilité du projet parce qu'elle permet de renforcer le sentiment d'acquisition des habitants. Le Gouvernement nigérien doit sensibiliser les habitants à la mise en place d'un comité de gestion des terroirs, et au savoir-faire concernant la gestion, l'exploitation et l'évaluation subséquentes, et également donner des directives aux organismes concernés.

(6) Amélioration du statut de la femme et mise en place d'indices concrets

La femme joue un rôle important pour les activités agricoles, le ménage et l'éducation des enfants, etc. Le Gouvernement doit reconnaître le rôle joué par les femmes, et prendre en compte les mesures pour l'amélioration de leur statut à tous les niveaux tels que plan de projet, exécution, maintenance, etc. Par exemple, actuellement les hommes sont propriétaires des terres, mais il faudrait définir l'indice concret (pourcentage) de propriété des femmes après l'exécution de ce projet et annoncer le taux de réalisation.

(7) Approvisionnement durable en bois de feu

L'approvisionnement en bois de feu pour l'énergie de la ville de Niamey se fait de manière pilote dans les deux arrondissements de Kollo et Say, sous gestion autonome des habitants, sur la base de la Loi sur l'établissement de marchés de bois de feu. Il faudrait rapidement étendre ce projet aux 4 arrondissements pour permettre aussi dans l'avenir un abattage durable. De plus, il faudrait installer une pépinière centrale installées dans chaque arrondissement, avec des zones de plantation d'arbres modèles pour sensibiliser les habitants.



(8) Aménagement échelonné de la distribution sur les marchés

Le système de la distribution par le biais des marchés est fragile dans son état actuel. L'organisation des fermiers, un système de gestion des informations sur les marchés, l'enregistrement des intermédiaires, la mise en place d'un système légal en relation avec la loi sur les marchés, etc. sont nécessaires. Dans le projet de la phase moyenne et terminale, avec la formation des lieux de production, il faudra aménager des installations d'expédition et de transformation, normaliser les produits de l'agriculture et de l'élevage, saisir les tendances des marchés d'exportation, etc., et ainsi aménager une distribution efficace par le biais des marchés.

(9) Introduction d'un système de financements de petite envergure

Les besoins en fonds pour l'achat d'équipements pour l'exploitation agricole sont particulièrement importants par les femmes. Les caisses TAIMAKO ont déjà obtenu de bons résultats dans ce type de financement. Par ailleurs, en dehors des équipements agricoles, les financements de petite envergure sur fonds français concernent les banques céréalières, l'engraissement du bétail, l'artisanat, etc.. De plus, le taux de remboursement des financements de petite envergure réalisés dans le passé est de 98 à 100%. Ce type de financement est indispensable pour la modernisation de l'agriculture et des villages agricoles. Des financements efficaces peuvent être assurés si le comité de gestion des terroirs sert de correspondant pour donner une garantie solidaire. Le Gouvernement nigérien devrait fournir rapidement des fonds pour les financements de petite envergure à long terme et taux d'intérêt faible.

(10) Formation des ressources humaines et recrutement

Les améliorations des conditions socio-économiques que laissent espérer l'exécution du projet sont comme suit: ① augmentation du taux d'autosuffisance alimentaire, ② amélioration du niveau d'étude, ③ amélioration de la santé et des conditions d'hygiène et ④ baisse de la pauvreté. Pour réaliser correctement et efficacement ces améliorations et les recommandations du paragraphe 9, l'engagement persévérant de leaders et de personnes concernées compétents est nécessaire. Le Gouvernement nigérien doit donner la priorité à la formation et à l'engagement des ressources humaines nécessaires pour "le développement durable et l'amélioration du cadre de vie" à tous les niveaux: national, départemental, cantonal et villageois.



## **Documents annexes**



## 1. *Composition du comité de pilotage*

1	Directeur des études, de la Programmation et de L'Intégration Régionale, MII/E
2	Chef de Service Etudes, DEPIR/MIIE
3	Directeur du Génie Rural, MIIE
4	Directeur de l'Environnement, MIIE
5	Directeur de l'Agriculture, MAg/EI
6	Directeur de l'Elevage, MAg/EI
7	Directeur des Ressources en Eau, MIIE
8	Représentant du Ministère du Plan
9	Représentant du Ministère du Développement Social, de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
10	Représentant du Secrétariat Exécutif du CNEDD
11	Equipe de l'étude sur place envoyée par JICA

## 2. Liste des membres de l'Equipe de l'étude

Nom	Domaine
Nobuyoshi Sakamoto	Synthèse
Masahiro Yagi	Société rurale/Environnement
Keizo Maruyama	Agriculture
Yasuo Kamiya	Elevage
Shintoku Yonamine	Soutien à l'agriculture -organisation des fermiers
Katsutoshi Ohki	Infrastructures agricoles rurales
Ryuichi Sakuta	Conservation des soles
Jotaro Yasuhisa	Forêt communautaire
Hiroshi Sasamori	Utilisation des soles/ télédétection
Kimio Osuga	Schéma,calcul /évaluation du projet
Koichiro Niinomi	Coordination

### 3. Liste des homologues nigériens

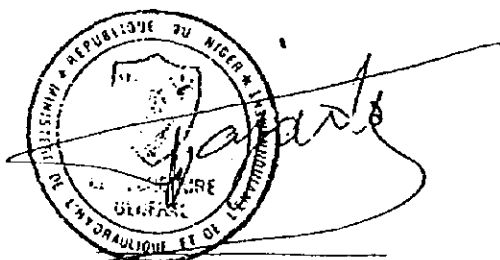
Nom	Homologues Japonaise	Spécialités	Structures
Wata Issoufou Yaya Madougou Bojkari Issaka	Nobuyoshi Sakamoto	Ingénieur des Eaux/forêts Agro-Economiste Ingénieur de Génie Rurale	DE/PIR/MI/E CNEDD/MP DGR/MI/E
Mahanane Boubakar Issaka Hachimou	Masahiro Yagi	Sociologue/Economiste Ingénieur des Eaux/Forêts	DE/PIR/MI/E DE/MI/E
Abdoul Aziz Oumar	Keizo Maruyama	Ingénieur Agronome	DA/MAg/EI
Madagi Bagoudou	Yasuo Kamiya	Pastoraliste	DE/MAg/EI
Mme Tagaza Safi Moutari Mahamane	Shintoku Yonamine	Chef de Bureau d'Administration Ingénieur Agronome	DPF/MDS/P/PP/PE DA/MAg/EI
Amadou Dan Jimo	Katsutoshi Ohki	Ingénieur de Génie Rurale	DGR/MI/E
Moussa Inja	Ryuichi Sakuta	Ingénieur des Travaux Ruraux	DGR/MI/E
Abdou Maicharou	Jotaro Yasuhisa	Ingénieur des Eaux/Forêts	DE/MI/E
Hamani Saley	Hiroshi Sasamori	Ingénieur E/T/Télétection	DE/MI/E
Sadikou Moutari	Kimio Osuga	Spécialiste en évaluation des projets	MP

4. *Etendu des travaux*

ETENDUE DES TRAVAUX  
POUR  
L'ETUDE SUR LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA  
DESERTIFICATION  
DANS LE DEPARTEMENT DE TILLABERY  
EN  
REPUBLIQUE DU NIGER

CONVENUE  
ENTRE  
LE MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
ET  
L'AGENCE JAPONAISE  
DE COOPERATION INTERNATIONALE

Niamey, le 11 juillet 1997



M. Najada IBRAHIM  
Secrétaire Général du  
Ministère de l'Hydraulique  
et de l'Environnement  
République de Niger

鶴丸雄二郎

M. Yujiro TSURUMARU  
Chef de l'Equipe  
de l'Etude Préparatoire,  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale



## I. INTRODUCTION

En réponse à la demande du Gouvernement de la République du Niger (ci-après appelé "GDN") le Gouvernement du Japon (ci-après appelé "GDJ") a décidé de procéder à l'Etude sur le plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabery (ci-après appelée "l'Etude") conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon.

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après appelée "JICA"), l'agence officielle chargée de la mise en oeuvre des programmes de coopération technique du GDJ procédera à l'Etude en étroite collaboration avec les autorités du GDN concernées.

Le présent document définit l'étendue des travaux relatifs à l'Etude.

## II. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'Etude a pour objectif :

1. de formuler un plan général pour la lutte contre la désertification dans le département de Tillabery par l'agriculture durable (y compris l'élevage) ainsi que le développement rural ;
2. de choisir le (s) projet (s) prioritaire (s) pour l'Etude détaillée ;
3. de procéder à l'étude détaillée du (des) projet (s) prioritaire (s) ; et
4. de procéder à un transfert de technologie vers le personnel du GDN par une formation technique effectuée pendant la réalisation de l'Etude.

## III. ZONE D'ETUDE

L'Etude sera effectuée dans la zone du département de Tillabery (voir annexe I).

## IV. ETENDUE DE L'ETUDE

Pour satisfaire les objectifs précités, l'Etude comprendra les points suivants :

Phase I : Formulation du plan général

1. Collecte et examen au Niger et dans la zone de l'Etude des données et informations pertinentes existantes comprenant :
  - a. économie nationale et caractéristiques sociales ;
  - b. plan national de développement et plan de développement pour la zone de l'Etude, y compris le Plan National d'Action de lutte contre la désertification ;
  - c. politique dans le secteur agricole ;
  - d. projet (s) de développement relatif (s) existant (s) et prévu (s) ;
  - e. structures et responsabilités organisationnelles des établissements relatifs et leurs compétences budgétaires ;
  - f. données sur l'environnement physique relatif à l'agriculture incluant le climat, topographie, occupation du sol, pluviométrie, sol et conditions hydrologiques ;
  - g. données sur la désertification et la végétation.

2. Réalisation des études sur place comprenant :
  - a. conditions naturelles :
    - emplacement, surface et topographie,
    - météorologie,
    - hydrologie et utilisation locale de l'eau,
    - géologie,
    - sol,
    - désertification et végétation,
  - b. conditions socio-économiques :
    - indices économiques,
    - conditions démographiques,
    - dispositions et ressources physiques,
    - dispositions et structures socio-économiques et institutionnelles (verticales, horizontales et selon les genres), ressources,
    - développements nécessaires,
    - conditions actuelles et volonté des fermiers pour la participation dans les processus de développement,
    - propriété immobilière
    - droit de l'utilisation de l'eau
  - c. conditions agricoles incluant :
    - occupation actuelle du sol,
    - pratique agricole,
    - pratique pastorale,
    - économie agricole,
    - post-récolte,
    - problèmes relatifs au genre,
  - d. support agricole :
    - activités de recherche,
    - vulgarisation,
    - organisations de fermiers,
    - établissement de crédit (privé, public et gouvernemental),
  - e. infrastructure rurale ;
  - f. conditions environnementales.
3. Analyse des données et des informations collectées et identification des contraintes majeures et des potentiels de développement.
4. Préparation d'un plan général :
  - a. plan d'occupation du sol,
  - b. plan d'exploitation des eaux pour l'agriculture soutenue,
    - plan d'amélioration pour l'exploitation de l'eau de surface,
    - plan d'amélioration pour l'exploitation de l'eau souterraine,
    - plan de développement pour l'organisation de l'exploitation et de la maintenance pour les installations de l'irrigation et de distribution de l'eau,
    - autres,
  - c. plan de développement pour l'agriculture :
    - plan de développement pour la pratique agricole et pastorale,
    - plan de développement pour les produits agricoles diversifiés,
    - plan d'amélioration pour le système du support agricole, services de vulgarisation, recherches

adaptatives et crédit,

- plan de développement pour l'organisation des fermiers,
- plan d'amélioration pour le processing et le marketing,
- autres,

d. plan de conservation de la terre et de l'eau,

e. plan de développement rural :

- plan d'amélioration pour la distribution de l'eau,
- plan de développement pour le réseau routier,
- plan de développement pour l'énergie rurale,
- autres,

5. Identification des projets de développement et évaluation de leurs résultats attendus.

6. Sélection du (des) projet (s) de développement prioritaire (s) pour la Phase II.

Phase II : Exécution de l'étude détaillée pour le (s) projet (s) de développement prioritaire (s).

1. Collecte des données et des informations détaillées par l'étude sur place.
2. Formulation d'un plan optimal pour le (s) projet (s) de développement prioritaire (s) par une approche de la participation incluant des séries de workshops avec des contreparties, les organismes concernés et les fermiers participants.
3. Evaluation des résultats attendus en termes de justesse technique, viabilité financière, rentabilité économique, évolution sociale et effets sur l'environnement.

## V. PROGRAMME DE L'ETUDE

Le programme provisoire de l'Etude est donné en Annexe II.

## VI. RAPPORTS

Il incombe à la JICA de préparer et de soumettre les rapports suivants au GDN en anglais et en français avec annexes en anglais. En cas de doute sur la traduction, le texte anglais fera foi.

1. Rapport de commencement  
5 exemplaires en anglais et 20 exemplaires en français à soumettre au début de la Phase I de l'étude sur place.
2. Rapport d'avancement (1)  
20 exemplaires en français à soumettre à la fin de la Phase I de l'étude sur place.
3. Rapport intermédiaire  
5 exemplaires en anglais et 20 exemplaires en français à soumettre au début de la Phase II de l'étude sur place.
4. Rapport d'avancement (2)  
20 exemplaires en français à soumettre à la fin de la Phase II de l'étude sur place.

5. Rapport final provisoire  
5 exemplaires en anglais et 20 exemplaires en français à soumettre à la fin de la Phase II de l'étude au Japon. Le GDN fera part de ses observations au bureau de JOCV/JICA au plus tard un (1) mois après réception du Rapport final provisoire.
6. Rapport final  
  
10 exemplaires en anglais et 50 exemplaires en français à soumettre dans les deux (2) mois suivants réception des observations du GDN concernant le Rapport final provisoire.

## VII. OBLIGATION DU GDN

1. Pour faciliter la bonne marche de l'Etude, il incombe au GDN de prendre les mesures nécessaires suivantes :
  - a. assurer la sécurité de l'équipe d'étude japonaise (ci-après appelée "l'Equipe") ;
  - b. permettre au membre de l'Equipe d'entrer, sortir et séjourner au Niger pendant la durée de leur mission et les exempter de toutes les formalités d'enregistrement des étrangers et de tous les frais consulaires ;
  - c. exempter les membres de l'Equipe de tout impôt, taxe et autres droits sur les équipements, les machines et autre matériel provisoirement importés au Niger dans le cadre de la conduite de l'Etude ;
  - d. exempter les membres de l'Equipe de tout impôt et taxe sur le revenu imposables ou relatifs à tout salaire ou frais de déplacement payés aux membres de l'Equipe dans le cadre des services effectués pour la mise en oeuvre de l'Etude ;
  - e. fournir les facilités nécessaires à l'Equipe pour le transfert et l'utilisation des fonds importés du Japon au Niger dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Etude ;
  - f. garantir l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées ou les zones interdites dans le cadre de la conduite de l'Etude ;
  - g. garantir l'autorisation à l'Equipe de collecter et emporter au Japon toutes les données et documents (y compris photographies et cartes) nécessaires à l'Etude ;
  - h. fournir toute l'assistance médicale nécessaire. Le coût des frais médicaux sera à la charge des membres de l'Equipe.
2. Le GDN sera tenu pour responsable de toute plainte pouvant être déposée contre les membres de l'Equipe et résultant ou provenant de l'exécution de leur devoir dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Etude, sauf lorsque lesdites plaintes résultent d'une négligence grave ou d'une inconduite manifeste de la part des membres de l'Equipe.
3. Afin de garantir la bonne mise en oeuvre de l'Etude, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (ci-après appelé "MHE") agira en tant que contrepartie avec l'Equipe et également à titre de coordinateur des relations avec les autres organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux concernés.
4. Le MHE, à ses propres frais et en collaboration avec les autres organismes concernés, fournira à l'Equipe ce qui suit :
  - a. données et informations disponibles concernant l'Etude ;
  - b. personnel de contrepartie ;
  - c. espace de bureau approprié avec équipement nécessaire à Niamey ;

d. laissez-passer et cartes d'identité.

## VIII. A CHARGE DU GDJ

Pour la mise en oeuvre de l'Etude, la JICA prendra les mesures suivantes :

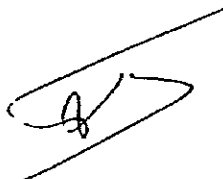
1. envoi, à ses frais, de l'Equipe au Niger ;
2. transfert de la technologie au personnel nigérien dans le cours de l'Etude.

## IX. CONSULTATION

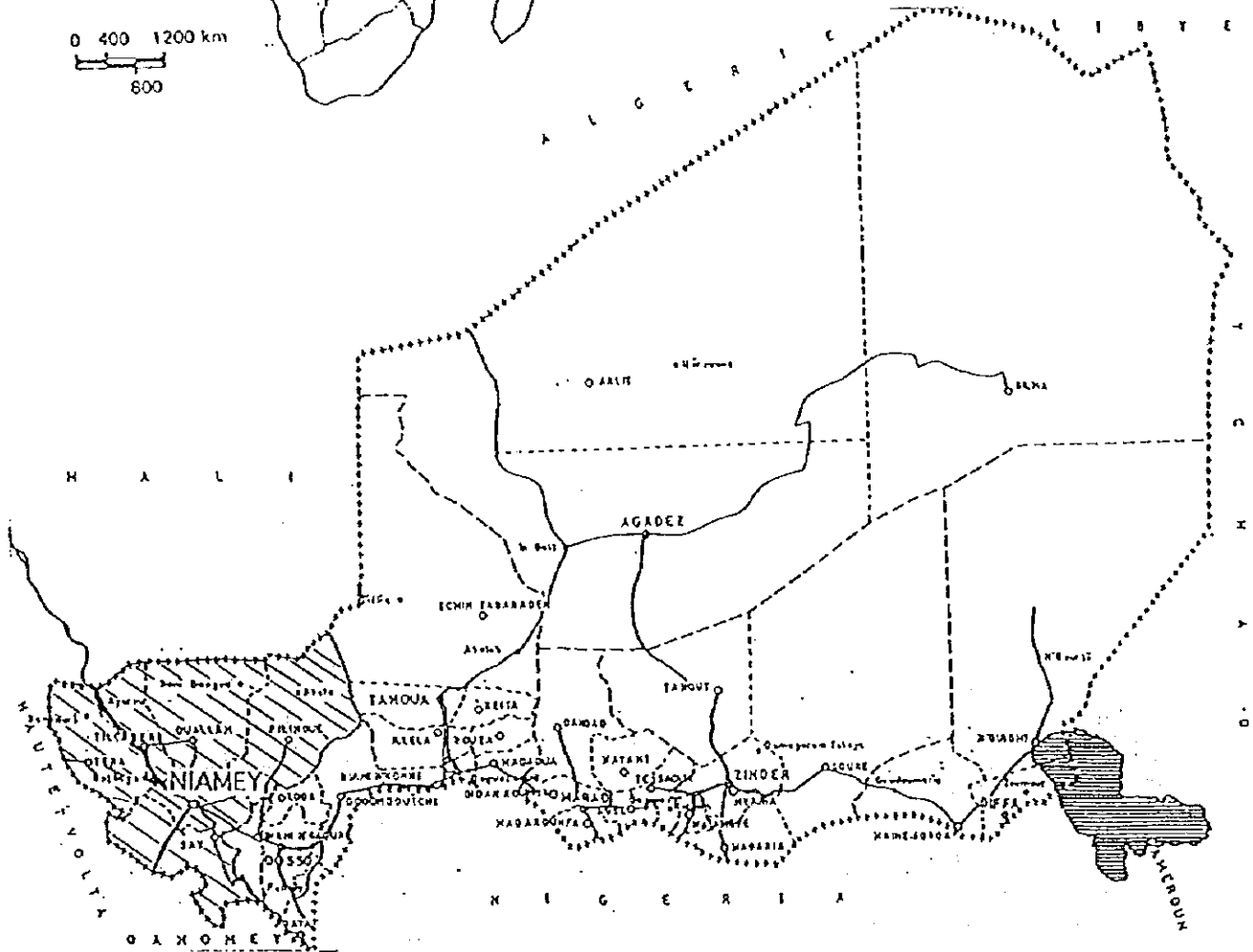
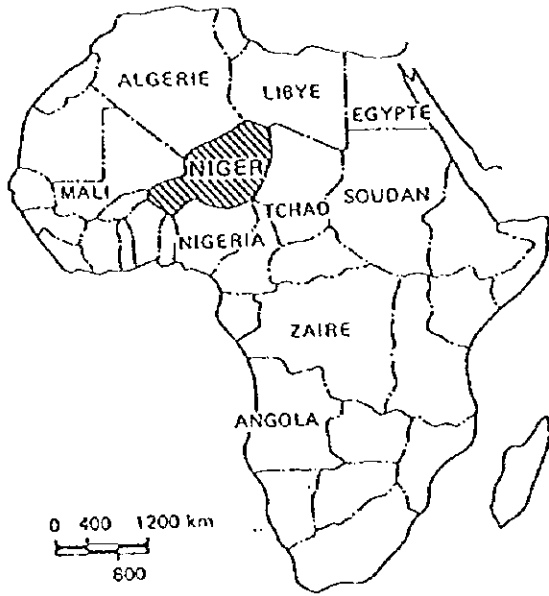
La JICA et le MHE prendront contact l'un avec l'autre pour tout problème concernant ou relatif à l'Etude.

## X. TRADUCTION

Cette étendue des travaux a été rédigée en français et en anglais. En cas de problème de compréhension, le texte anglais fera foi.



Annex I



## TENTATIVE SCHEDULE

Month	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Item																					
Works in Niger																					
Works in Japan																					
Phase	← Phase I →								← Phase II →												
Report	↑ Ic/R				↑ P/R (1)					↑ It/R		↑ P/R (2)		↑ Df/R						↑ F/R	

(Remarks)

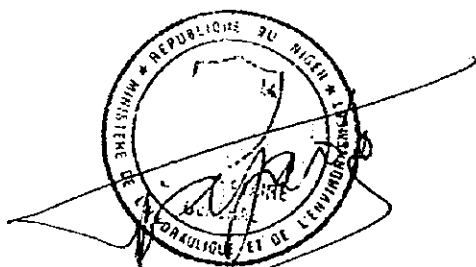
- Ic/R : Inception Report
- P/R(1) : Progress Report (1)
- It/R : Interim Report
- P/R(2) : Progress Report (2)
- Df/R : Draft Final Report
- ⊙ : Comments on Df/R by Niger side
- F/R : Final Report

5. *Procès-verbal*

PROCES VERBAL  
SUR  
L'ETENDUE DES TRAVAUX  
POUR  
L'ETUDE SUR LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA  
DESERTIFICATION  
DANS LE DEPARTEMENT DE TILLABERY  
EN  
REPUBLIQUE DU NIGER

CONVENUE  
ENTRE  
LE MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
ET  
L'AGENCE JAPONAISE  
DE COOPERATION INTERNATIONALE

Niamey, le 11 juillet 1997



M. Najada IBRAHIM  
Secrétaire Général du  
Ministère de l'Hydraulique  
et de l'Environnement  
République de Niger

鷗丸雄二部  
M. Yujiro TSURUMARU  
Chef de l'Equipe  
de l'Etude Préparatoire,  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale



En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Niger (ci-après désigné « le GDN », le Gouvernement du Japon (ci-après désigné « le GDJ ») a décidé d'envoyer une équipe d'étude préparatoire (ci-après désigné par « l'Equipe, organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par « la JICA »), qui est responsable de la mise en oeuvre des programmes de coopération technique du GDJ, et dirigée par M. Yujiro TURUMARU, en République du Niger du 04 au 19 juillet 1997 pour la discussion et l'échange de vues sur l'Etude pour le plan de lutte contre la désertification dans le département de Tillabéry (ci-après désignée « l'Etude ») avec le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (ci-après désigné « MHE ») et les autorités concernées à la mise en oeuvre de l'étude.

Le MHE et l'Equipe ont abouti à un accord mutuel sur l'Etendue des Travaux de l'Etude. Les clauses qui suivent confirment les principaux points sur les quels les deux parties sont arrivées à un accord.

1. Les deux parties ont reconnu que le Plan sera formulé et mis en oeuvre avec la participation de la population locale.
2. Les deux parties ont convenu que le Plan sera centré sur la prévention de la désertification et la restauration des aires agro-pastorales existantes dans le département de Tillabéry, excluant l'étendue de la Communauté Urbaine de Niamey.
3. Pour le bon déroulement de l'Etude, les deux parties ont reconnus la nécessité de créer un Comité de Pilotage, composé des représentants des ministères et organismes concernés. Les membres permanents du Comité seront le MHE, le Ministère du Plan et de la Privatisation, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère du Développement Sociale, de la Population, de la Promotion des Femmes et de la Protection des Enfants ainsi que l'Equipe Japonaise désignée pour l'Etude (ci-après désignée par « l'Equipe de l'Etude »).
4. Le MHE coordonnera tout ce qui est relatif au personnel de contrepartie en liaison avec les ministères concernés.
5. Les deux parties ont convenu que l'Equipe de l'Etude fera l'examen de l'Environnement Initial « EEI) sur les projets prioritaires identifiés par le Plan Général. L'Equipe de l'Etude fera ensuite l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) en cas de besoin selon le résultat de l'EEI en conformité avec les lois et les règlements du GDN et le principe de la JICA.
6. Le GDN a expliqué sa difficulté dans la mise à disposition du véhicule nécessaire pour l'Equipe de l'Etude et a requis son arrangement par la JICA. L'Equipe a promis de transmettre cette demande au GDJ.
7. Le MHE a requis la formation de personnel de contrepartie au Japon dans des aires relatives à l'Etude pour promouvoir le transfert effectif de la technologie. L'Equipe a promis de transmettre cette demande au GDJ.
8. Le MHE a reconnu que tous les rapports de l'Etude ne seront pas confidentiel.
9. En ce qui concerne l'autorisation de pénétrer dans les priorités privées ou les zones interdites (clause VII-1-f de l'Etendue des Travaux), les lois et les règlements en vigueur en République du Niger seront respectées.
10. La durée provisoire de l'Etude serait approximativement de dix-sept (17) mois.

## LIST OF PARTICIPANTS

### Niger Side

#### The Ministry of Hydraulic and Environment

Mr. Najada Ibrahim	Sécretaire Général
Mr. Moussa Seini	Sécretaire Général Adjoint
Mr. Wata Issoufou	Directeur des Etudes, des Programmes et de l'Intégration Régionale
Mr. Laouan Saley	Service Equipements Ruraux, Directon du Génie Rural
Mr. Zabeirou Toudjani	Service de le Sylviculture et de la Restauration des Terres/DE
Mr. Souley Aboubacar	Directeur Adjoint de l'Environnement
Mr. Rouscoua Boubacar	Direction des Etudes, des Programmes et de l'Intégration Régionale

### The Team

#### Preparatory Study Team

Mr. Yujiro Tsurumaru	Leader
Mr. Takakazu Wada	Member
Mr. Takanobu Nishimura	Member
Mr. Kozo Ito	Member
Mr. Yasuhei Ajiro	Member
Ms. Yasuyo Hirouchi	Member
Mr. Masao Matsubara	Member







JICA